

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIT PRÉSENT: M. MICHEL GERMAIN, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE RIMOUSKI
PAR LA VILLE DE RIMOUSKI**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 SEPTEMBRE 2003 à 19 h 30
Hôtel Rimouski
Salle Congrès A
225, boul. René-Lepage est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU REQUÉRANT	7
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION PAR LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE	22
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER	25
Mme LUCE BALTHAZAR	34
M. DANIEL BOLDUC	53
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. LOUIS-BERNARD NADEAU	58
M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER	62
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	66
MOT DE LA FIN	84



SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski.

10 Mon nom est Michel Germain, je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement et leader adjoint du gouvernement. Je précise que j'ai été assermenté devant un juge de la Cour supérieure et dispose de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, je me suis engagé à respecter le Code d'éthique et de
15 déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première soirée d'audience. Je vais d'abord prendre une dizaine de minutes pour expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder, afin de permettre un débat éclairé, serein et
20 respectueux.

Ensuite viendront les présentations des personnes-ressources et de l'équipe du BAPE qui m'assistera. Suite à cela, je vais inviter le requérant de l'audience à venir présenter les motifs de sa requête.
25

Enfin, le promoteur sera invité à présenter son équipe et à me faire un court résumé de son projet. À la suite de cette présentation, il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes, et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre pour ceux et celles qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle. Au retour de la pause, les personnes
30 inscrites au registre seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

Je vais d'abord faire la lecture du mandat de la Commission rédigé dans une lettre adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair :
35

"Monsieur le Président,

"En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au
40 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski par la Ville de Rimouski et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du

Bureau débutera le 8 septembre 2003. Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet.

45

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Signé Thomas J. Mulcair.

50

Le mandat de la Commission a donc débuté le 8 septembre 2003 et est d'une durée de quatre (4) mois. Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 8 janvier 2004. Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

55

Ce projet est inscrit dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et analyser ce projet.

Cet article édicte que :

60

"Nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation, ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme dans les cas prévus par le règlement du gouvernement sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement. Cette procédure est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement."

65

Les commissions du BAPE examinent, dans une perspective de développement durable, les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

70

Maintenant, je vais vous expliquer brièvement la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

75

Avant l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a eu différentes étapes. Dans un premier temps, le promoteur explique son intention d'entreprendre un projet en déposant un avis de projet au ministre. Le ministre émet ensuite une directive à la suite de laquelle l'initiateur du projet effectue une étude d'impact. Le promoteur répond aux questions des ministères concernés par le projet, puis le ministre de l'Environnement émet un avis de responsabilité.

80

Maintenant, l'intervention du BAPE. C'est à la suite de l'avis de recevabilité qu'intervient le BAPE. La première étape est réalisée non pas par une commission, mais par du personnel du Bureau; c'est la période d'information et de consultation publique à laquelle plusieurs d'entre vous ont participé. Cette période s'est déroulée du 8 mars au 2 mai 2003. Au cours de cette période, il y a eu une demande d'audience publique.

85

C'est donc dans ce cadre que la Commission doit tenir une audience publique. Les séances publiques de l'audience sont divisées en deux (2) parties.

90 La première partie commence ce soir et se poursuivra au besoin les jours suivants. Cette partie d'audience permet à la population et à la Commission de poser des questions, d'obtenir des réponses de la part du promoteur et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Cette première partie sert donc à bien cerner les impacts du projet et à enrichir la connaissance sur celui-ci; elle ne sert donc pas à entendre les opinions sur le projet. Cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion, ça veut simplement
95 dire qu'on veut l'entendre dans un mois environ, c'est-à-dire lors de la deuxième partie de l'audience.

Cette deuxième partie permet aux citoyens de prendre position sur le projet. La Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent à compter du 21 octobre prochain
100 à dix-neuf heures trente (19 h30) ici même – ici, j'ai la salle Saint-Laurent, je crois que c'est pas la salle Saint-Laurent, il doit y avoir une petite erreur, en tout cas ici même, à l'hôtel.

Je vous demande d'ailleurs de signifier à la coordonnatrice de la Commission, madame Ginette Giasson, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela
105 facilite l'organisation logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Vous devrez faire parvenir vos mémoires avant le 17 octobre et ce, afin de nous permettre, et en particulier de me permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie de l'audience.

110 Lors de la présentation de votre mémoire, j'échangerai avec vous fin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter, les deux (2) options sont donc possibles. Vous devez simplement le signaler à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

115 Le mandat de cette Commission comprend aussi, en plus de la tenue de l'audience publique, un mandat d'enquête. La Commission a ainsi son propre questionnement, qui est souvent fait dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Notez que ce questionnement pourrait se compléter après la partie publique; dans ce cas, les questions et réponses seront également déposées officiellement et deviendront accessibles sur le site Internet du BAPE.
120

Il y a deux (2) centres régionaux de consultation situés aux endroits suivants: Bibliothèque Lisette-Morin, située au 110, rue de l'Évêché est; l'autre centre est situé à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, qui est située au 300, allée des Ursulines à Rimouski. Il y a également deux (2) centres permanents: le bureau du BAPE à Québec, sur la
125 rue Saint-Amable, au deuxième étage, et la Bibliothèque centrale du l'Université du Québec à Montréal.

130

Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation, vous pouvez appeler au BAPE ou vous renseigner auprès du secrétariat de la Commission, qui est actuellement situé à l'arrière. Vous pouvez avoir l'adresse Internet et le numéro de téléphone du BAPE à l'arrière, également.

135

J'en profite pour vous dire que j'ai un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. J'ai le devoir d'agir équitablement avec tout le monde. De plus, tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront également disponibles sur le site Internet du BAPE.

140

Maintenant, après l'intervention du BAPE, à la suite de la deuxième partie de l'audience publique, l'enquête se poursuit. La Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fait état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

145

Maintenant, je vais expliquer comment nous allons procéder lors de cette première partie d'audience publique. D'abord, la disposition de la salle! La Commission, ici même, constituée de moi. Vous avez à ma gauche la table des analystes, la table des personnes-ressources, la table de la personne qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, vous avez la table de l'équipe de la Commission qui vous a reçus tout à l'heure, lorsque vous êtes entrés. À ma droite, vous avez la table du promoteur et enfin la table centrale, ici devant, qui vous permet de venir poser des questions.

150

L'inscription pour les questions! Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, elle se fait à l'arrière, à l'accueil, auprès de la conseillère en communication. Le registre pour ce soir sera ouvert après la première pause.

155

Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, donc par personne, sans sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité, bien entendu, de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires.

160

Je vais vous demander aussi d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de votre question.

165

Je peux, bien entendu, intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources ou du promoteur pour obtenir de l'information additionnelle dans la foulée de cette question.

170

Toutes les questions du public doivent m'être adressées, ceci s'applique également aux réponses que les personnes-ressources ou le promoteur vont donner. Aucun échange direct ne devra se faire entre le porte-parole par exemple du promoteur et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

175 Bien entendu, aussi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, ou de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions seront permises, mais non les accusations. Respecter ces règles constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuels problèmes.

180 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement devront l'être le plus tôt possible. Alors il est dans le domaine du possible qu'une question demande une recherche quelconque, une recherche technique ou des calculs, des choses comme ça, alors nous comprenons cela. À ce moment-là, que ce soit le promoteur ou les personnes-ressources, auront un délai pour y répondre. Si la réponse ne peut pas être donnée immédiatement, soit par le promoteur ou une personne-ressource, la Commission se chargera de l'obtenir lors d'autres séances ou encore par écrit, et ces réponses, bien entendu, écrites, font partie du dossier.

185 Je vous rappelle que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions ainsi que les documents déposés lors des séances ou après les séances sont disponibles sur le site Internet du BAPE, dans la mesure du possible, bien entendu si nous sommes capables de les transcrire, de les scanner, des choses comme ça.

190 Si une information ou certains documents demandés sont considérés confidentiels, ce qu'il est toujours possible, par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au moment même où celle-ci en fait la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

195 La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. Je prendrai ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information.

200 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission, c'est important de le mentionner, sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux. Alors même si j'ai lu le document et je considère que ce document doit demeurer confidentiel, ça veut dire qu'il ne fait pas partie du dossier.

210 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier le tout.

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin

215 d'évaluer nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à l'arrière à cet effet.

Maintenant, je vais passer à la présentation de l'équipe. Alors il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe de la Commission. Alors à ma droite, plutôt à ma gauche mais à droite dans la salle, les analystes, madame Édith Bourque et monsieur Guy Fortin.

220 À l'arrière de la salle, notre conseillère en communication, madame Marielle Jean qui, pour la première partie de l'audience publique, remplace madame Karine Lavoie, qui normalement va être la personne des communications qui va travailler sur la Commission. À l'arrière également, notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Ginette Giasson.

225 Et en terminant, notre agente de secrétariat, madame Louise Marois, mais elle est absente ce soir.

230 Nous avons également en support le personnel du MRCI, à la logistique, monsieur Richard Grenier et au son, monsieur Martin Lajoie.

Nous avons aussi une sténotypiste, madame Florence Béliveau.

235 Je vais également présenter les personnes-ressources qui ont été invitées à venir participer à l'audience. Je vais débiter par le ministère de l'Environnement, monsieur Nicolas Juneau.

240 Monsieur Juneau, bonsoir. Je vais vous laisser présenter les gens qui vous accompagnent du côté du ministère de l'Environnement.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

245 Oui, avec moi à l'avant, il y a Michel Bourret, du Service des matières résiduelles, et Sylvie Cloutier, de la Direction du suivi de l'état de l'environnement.

Et dans la salle, nous avons Hervé Châagnier, de la Direction des évaluations environnementales. Et deux (2) collègues de la Direction régionale, c'est-à-dire Christian Gagnon et Brigitte Tremblay.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

255 Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, nous avons monsieur Michel Laferrière. Bonsoir!

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Bonsoir.

260

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour la MRC de Rimouski-Neigette, nous avons madame Louise Audet et madame Lucie Beaudoin. Bonsoir.

265

Pour la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Jean-Pierre le Bel. Bonsoir.

270

Pour Recyc-Québec, madame Denise Auger. Bonsoir madame.

Pour le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, c'est monsieur Alain Roseberry, il est en lien téléphonique.

275

PRÉSENTATION DU REQUÉRANT

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Alors maintenant, nous allons passer aux prochaines étapes. Alors nous allons maintenant, la façon que nous allons fonctionner, donc nous allons faire une pause mais avant la pause, ce que nous allons faire, nous allons inviter le requérant à venir présenter sa requête.

285

Une fois que le requérant aura présenté sa requête, nous allons inviter le promoteur à présenter son équipe et à nous faire un court résumé de son projet.

Alors je vais inviter monsieur Clermont Dugas à venir à la table des intervenants à l'avant.

290

Bonsoir monsieur Dugas. Alors je vous donne la parole.

PAR M. CLERMONT DUGAS:

295

Alors je vais reprendre presque textuellement le contenu de la lettre que j'ai adressée au ministre de l'Environnement, au mois d'avril.

J'ai donc demandé qu'une audience publique soit tenue concernant l'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Rimouski pour les raisons suivantes!

300 L'endroit choisi à l'intérieur de la ville de Rimouski pour aménager son lieu
d'enfouissement technique présente de sérieux problèmes sur les plans environnemental, social,
urbanistique et économique. L'accumulation d'une imposante masse de déchets sur une hauteur
atteignant seize point cinq mètres (16,5 m) dans un espace dégagé et visible à partir
d'importantes voies de communication et des habitations est incompatible avec les principes du
développement durable et un aménagement urbain de qualité.

305 La colline artificielle créée par la masse de déchets va devenir une composante
permanente du paysage rimouskois, et une menace constante à la qualité de l'environnement et
à la santé publique. Elle va hypothéquer pour une très longue période un site pouvant être utilisé
à des usages qui contribueraient beaucoup mieux au développement socio-économique de la
ville.

310 Le site retenu est localisé tout près d'une zone d'argile sensible aux glissements de
terrain sur un promontoire fortement exposé aux vents dominants le long de la rivière Rimouski.
Importante rivière à saumon, la rivière Rimouski est aussi une zone de baignade et de récréation
en plus d'avoir été identifiée comme site du patrimoine.

315 Parce que le site choisi est loin d'avoir les qualités requises pour l'usage auquel on le
destine, son aménagement et son utilisation vont exiger des investissements importants afin
d'établir des mesures de protection de l'environnement et d'atténuation des impacts visuels. Ces
aménagements coûteux, qui pourraient être évités si on choisissait un endroit plus adéquat,
n'empêcheront pas une importante dégradation permanente des lieux et n'élimineront pas de
sérieuses menaces à l'environnement, notamment par l'écoulement du lixiviat dans la rivière
Rimouski, la diffusion des odeurs et la dissémination des déchets légers sur le milieu
environnant.

325 Les techniques utilisées ne sont pas infaillibles et il y aura toujours un risque important de
pollution suite à différents facteurs; durant quatre-vingts (80) ans, il peut se passer beaucoup de
choses. Les exemples sont nombreux de défaillances majeures imprévues dans de belles
réalisations techniques.

330 L'exploitation d'une vingtaine d'années du lieu d'enfouissement encore en opération à
proximité d'un endroit choisi pour le nouveau site illustre bien tout l'écart qu'il peut y avoir entre la
planification la plus rigoureuse et la réalisation. Des experts affirmaient, à la fin des années
soixante-dix, lors des débats concernant le choix du site, que les techniques d'aménagement
retenues garantissaient la qualité de l'environnement. Or, dès le début des opérations, les
problèmes de pollution se sont manifestés et sont toujours présents aujourd'hui en dépit des
mesures de correction apportées. Certains de ces problèmes sont d'ailleurs mentionnés dans
l'étude d'impact.

340 Il existe d'importantes possibilités de trouver ailleurs un site beaucoup plus adéquat qui
serait aussi moins dispendieux pour les contribuables.

C'est en tant que résident de Rimouski, et soucieux de la qualité de son aménagement et de son environnement, que j'ai formulé ma demande d'audience publique.

345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dugas, je vous remercie.

350

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Nous allons passer maintenant à la prochaine étape qui consiste à laisser la parole au promoteur pour que celui-ci présente les gens qui l'accompagnent ce soir. Suite à cela, le promoteur va nous faire une présentation.

Alors je vous laisse la parole.

360

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Alors mon nom est Denis Latouche, directeur du Service génie et travaux publics à la Ville de Rimouski.

365

Je suis accompagné, à ma droite, par Jean Bernier, ingénieur de la firme André Simard et associés; à ma gauche, Robert Demers, biologiste chez SNC-Lavalin.

370

Dans la salle ici, Noël Huard, ingénieur, de la firme Technisol; Catherine Verrault, ingénieure, de la firme André Simard et associés; Jean Lavoie, géomorphologue, chez SNC-Lavalin.

375

De la Ville de Rimouski, Jean Matte, le directeur général; Rémi Fiola, responsable des services techniques; Jean-Charles Fournier, directeur des finances; et Alain Tessier, responsable de l'urbanisme.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

380

Maintenant, vous pouvez faire votre présentation.

PAR M. DENIS LATOUCHE:

385 Alors monsieur Jean Bernier va procéder à la présentation.

PAR M. JEAN BERNIER:

390 Bonsoir tout le monde, merci de vous être déplacés en bon nombre. Mon nom est Jean Bernier, je suis ingénieur civil pour la firme André Simard et associés. C'est une firme qui est spécialisée dans l'aménagement de lieux d'enfouissement technique.

395 Je vais vous présenter ce soir un aperçu de la justification et des aspects techniques du dossier, avant de céder la parole à monsieur Robert Demers, biologiste pour SNC-Lavalin, qui va vous faire un résumé de l'analyse des impacts sur l'environnement.

400 Si on débute par la justification du projet, bon, l'initiateur du projet! Dans le cadre du présent projet, l'initiateur, c'est la Ville de Rimouski; la Ville de Rimouski désire agrandir son lieu d'enfouissement sanitaire par l'implantation de ce qu'on appelle un lieu d'enfouissement technique.

405 Les lieux d'enfouissement technique, c'est des lieux qu'on appelle, dits de nouvelle génération, qui sont hautement sécuritaires puisque la nouvelle réglementation impose dorénavant d'avoir un confinement complet des déchets, de façon à collecter et à traiter les deux (2) principales nuisances qui sont induites par l'enfouissement des matières résiduelles, soit les eaux de lixiviation, c'est-à-dire les eaux contaminées produites par les déchets, et les gaz issus de la dégradation des déchets.

410 Le territoire desservi, c'est le territoire de la ville de Rimouski et des municipalités qui sont actuellement clientes pour le lieu d'enfouissement sanitaire. On parle d'une population desservie de l'ordre de cinquante mille cinq cents (50 500) personnes, ce qui représente environ quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la population totale de la MRC Rimouski-Neigette.

415 Le tonnage annuel anticipé, on n'a pas de valeurs exactes puisqu'il y a pas de balance au site d'enfouissement actuel, on parle entre quarante (40 000 t) et quarante-cinq mille tonnes (45 000 t), et la valeur qui a été retenue, c'est environ quarante-deux mille tonnes par année (42 000 t/an).

420 Si on regarde au niveau de la justification. Bon, le premier élément, évidemment, c'est la fermeture à très court terme du lieu d'enfouissement sanitaire actuellement en exploitation. Les derniers estimés nous parlent du printemps 2004, possiblement jusqu'au début de l'été 2004.

425 La ville de Rimouski constitue le principal pôle démographique et industriel de la région, donc c'est elle qui produit la plus grande quantité de déchets. Face à cette situation-là, il devenait un petit peu difficile d'envisager d'exporter ces déchets-là vers une autre municipalité ou

même de les envoyer vers un autre site d'enfouissement à l'extérieur de la région, à cause du syndrome "pas dans ma cour", des choses comme ça. C'est elle qui produit les déchets, elle veut les garder chez eux.

430 Donc face à cette situation-là, elle a décidé d'opter pour aménager un système performant d'élimination des matières résiduelles sur son territoire, et elle a donc décidé d'agrandir son lieu d'enfouissement sanitaire par l'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire dit technique, de nouvelle génération, hautement sécuritaire.

435 Si on regarde les principaux aspects techniques du dossier! Bon, le projet va être localisé sur les lots 131 à 135 situés directement au sud-ouest du LES existant qu'on voit ici en bleu. Donc la zone proposée, c'est la zone en jaune, et ça va imposer d'acquérir une superficie complémentaire de l'ordre de trente-six hectares (36 ha).

440 Le site retenu présente de nombreux avantages.

 Un, c'est une bonne situation géographique par rapport aux centres de production des déchets, soit la ville de Rimouski;

445 Il est facilement accessible par l'autoroute, limitant ainsi la circulation sur les routes secondaires;

 L'utilisation du secteur est connue pour l'élimination des matières résiduelles puisqu'on y exploite depuis plus de vingt (20) ans un lieu d'enfouissement sanitaire;

450 Le secteur est déjà perturbé en grande partie par la présence d'une sablière, donc on vient pas perturber un nouveau secteur, on vient plutôt exploiter un secteur qui est déjà perturbé;

455 On a la disponibilité de matériaux granulaires qui vont pouvoir être utilisés pour la construction du site et pour son exploitation, évitant d'aller en chercher à l'extérieur.

 Le fait de mettre les deux (2) sites l'un à côté de l'autre, ça évite la dispersion d'élimination sur le territoire, et ça va nous permettre de combiner les programmes de surveillance environnementale de façon à avoir un meilleur suivi du secteur.

460 Évidemment, il y a deux (2) principales préoccupations au niveau de ce site-là. La visibilité du site, principalement pour les personnes résidant dans la montée de la route du Bel-Air qui ont une vue plongeante vers le site. Face à ce point-là, on a adopté un mode d'exploitation inversé par rapport à celui qui a été utilisé au niveau du LES, de façon à rapidement venir
465 construire le talus qui va être au sud qui, une fois végétalisé, va agir à titre de mesure de dissimulation pour les activités d'enfouissement.

470 Le deuxième point, évidemment, c'est le rejet à la rivière Rimouski, un, à cause de la présence du saumon, deux, il y a des incubateurs à saumon, et les usages récréatifs en général de la rivière. D'où l'obligation de se doter d'un système de traitement performant et sécuritaire pour la rivière.

475 Ici on voit, bon, au niveau du schéma d'aménagement du site, le site va avoir une superficie totale, au niveau de l'élimination, de vingt-deux hectares (22 ha) qui vont être aménagés progressivement, selon les besoins, au cours des années. On parle de la construction progressive de vingt-sept (27) cellules, c'est chacun des carreaux que vous voyez ici.

480 Et le site va avoir une capacité totale de l'ordre de trois point sept millions de mètres cubes (3,7 M m³), ce qui est très intéressant, pour une durée de vie de l'ordre de cinquante-sept (57) ans, selon les tonnages anticipés.

485 La surélévation va varier entre dix mètres (10 m) au sud pour atteindre près de vingt mètres (20 m) du côté nord, ce qui va nous donner une épaisseur moyenne de seize point cinq mètres (16,5 m), ce qui nous permet d'amortir le coût important de l'ensemble des systèmes qu'on vient d'implanter. Avec les systèmes d'imperméabilisation, comme on va le voir sur la prochaine diapositive, c'est relativement onéreux, donc pour amortir ces coûts-là, ça nous prend quand même une bonne épaisseur de déchets à l'intérieur du site.

490 Bon, le système d'imperméabilisation qui va être mis, c'est celui qui est imposé par la réglementation, on parle d'un système d'imperméabilisation à double niveau de protection. Ça veut dire qu'on a un premier niveau d'étanchéité, séparé de ce qu'on appelle une grille de drainage, et un second niveau d'étanchéité. La grille de drainage permet d'agir à titre de système de détection de fuites, ce qui fait que l'ensemble du système est hautement sécuritaire, on a deux (2) niveaux d'imperméabilisation sur l'ensemble du site.

495 Les systèmes d'imperméabilisation, ceux qui voudront le voir, il y a une maquette qui a été mise là, sont construits à l'aide de matériaux synthétiques, c'est des membranes de plastique qui sont soudées pour former des barrières étanches. Afin d'assurer que ce soit vraiment étanche, il y a un contrôle systématique qui est fait, c'est-à-dire qu'il y a une vérification systématique de toutes les soudures de géomembranes, et il y a une vérification en laboratoire de la qualité des matériaux qui sont installés. C'est sûr qu'une fois qu'on met des déchets là-dessus, on veut pas revenir en arrière. Donc on fait un contrôle de qualité à la source.

500
505
510
515
520
525
530
535
540
545
550
555
560
565
570
575
580
585
590
595
600
605
610
615
620
625
630
635
640
645
650
655
660
665
670
675
680
685
690
695
700
705
710
715
720
725
730
735
740
745
750
755
760
765
770
775
780
785
790
795
800
805
810
815
820
825
830
835
840
845
850
855
860
865
870
875
880
885
890
895
900
905
910
915
920
925
930
935
940
945
950
955
960
965
970
975
980
985
990
995
1000
1005
1010
1015
1020
1025
1030
1035
1040
1045
1050
1055
1060
1065
1070
1075
1080
1085
1090
1095
1100
1105
1110
1115
1120
1125
1130
1135
1140
1145
1150
1155
1160
1165
1170
1175
1180
1185
1190
1195
1200
1205
1210
1215
1220
1225
1230
1235
1240
1245
1250
1255
1260
1265
1270
1275
1280
1285
1290
1295
1300
1305
1310
1315
1320
1325
1330
1335
1340
1345
1350
1355
1360
1365
1370
1375
1380
1385
1390
1395
1400
1405
1410
1415
1420
1425
1430
1435
1440
1445
1450
1455
1460
1465
1470
1475
1480
1485
1490
1495
1500
1505
1510
1515
1520
1525
1530
1535
1540
1545
1550
1555
1560
1565
1570
1575
1580
1585
1590
1595
1600
1605
1610
1615
1620
1625
1630
1635
1640
1645
1650
1655
1660
1665
1670
1675
1680
1685
1690
1695
1700
1705
1710
1715
1720
1725
1730
1735
1740
1745
1750
1755
1760
1765
1770
1775
1780
1785
1790
1795
1800
1805
1810
1815
1820
1825
1830
1835
1840
1845
1850
1855
1860
1865
1870
1875
1880
1885
1890
1895
1900
1905
1910
1915
1920
1925
1930
1935
1940
1945
1950
1955
1960
1965
1970
1975
1980
1985
1990
1995
2000
2005
2010
2015
2020
2025
2030
2035
2040
2045
2050
2055
2060
2065
2070
2075
2080
2085
2090
2095
2100
2105
2110
2115
2120
2125
2130
2135
2140
2145
2150
2155
2160
2165
2170
2175
2180
2185
2190
2195
2200
2205
2210
2215
2220
2225
2230
2235
2240
2245
2250
2255
2260
2265
2270
2275
2280
2285
2290
2295
2300
2305
2310
2315
2320
2325
2330
2335
2340
2345
2350
2355
2360
2365
2370
2375
2380
2385
2390
2395
2400
2405
2410
2415
2420
2425
2430
2435
2440
2445
2450
2455
2460
2465
2470
2475
2480
2485
2490
2495
2500
2505
2510
2515
2520
2525
2530
2535
2540
2545
2550
2555
2560
2565
2570
2575
2580
2585
2590
2595
2600
2605
2610
2615
2620
2625
2630
2635
2640
2645
2650
2655
2660
2665
2670
2675
2680
2685
2690
2695
2700
2705
2710
2715
2720
2725
2730
2735
2740
2745
2750
2755
2760
2765
2770
2775
2780
2785
2790
2795
2800
2805
2810
2815
2820
2825
2830
2835
2840
2845
2850
2855
2860
2865
2870
2875
2880
2885
2890
2895
2900
2905
2910
2915
2920
2925
2930
2935
2940
2945
2950
2955
2960
2965
2970
2975
2980
2985
2990
2995
3000
3005
3010
3015
3020
3025
3030
3035
3040
3045
3050
3055
3060
3065
3070
3075
3080
3085
3090
3095
3100
3105
3110
3115
3120
3125
3130
3135
3140
3145
3150
3155
3160
3165
3170
3175
3180
3185
3190
3195
3200
3205
3210
3215
3220
3225
3230
3235
3240
3245
3250
3255
3260
3265
3270
3275
3280
3285
3290
3295
3300
3305
3310
3315
3320
3325
3330
3335
3340
3345
3350
3355
3360
3365
3370
3375
3380
3385
3390
3395
3400
3405
3410
3415
3420
3425
3430
3435
3440
3445
3450
3455
3460
3465
3470
3475
3480
3485
3490
3495
3500
3505
3510
3515
3520
3525
3530
3535
3540
3545
3550
3555
3560
3565
3570
3575
3580
3585
3590
3595
3600
3605
3610
3615
3620
3625
3630
3635
3640
3645
3650
3655
3660
3665
3670
3675
3680
3685
3690
3695
3700
3705
3710
3715
3720
3725
3730
3735
3740
3745
3750
3755
3760
3765
3770
3775
3780
3785
3790
3795
3800
3805
3810
3815
3820
3825
3830
3835
3840
3845
3850
3855
3860
3865
3870
3875
3880
3885
3890
3895
3900
3905
3910
3915
3920
3925
3930
3935
3940
3945
3950
3955
3960
3965
3970
3975
3980
3985
3990
3995
4000
4005
4010
4015
4020
4025
4030
4035
4040
4045
4050
4055
4060
4065
4070
4075
4080
4085
4090
4095
4100
4105
4110
4115
4120
4125
4130
4135
4140
4145
4150
4155
4160
4165
4170
4175
4180
4185
4190
4195
4200
4205
4210
4215
4220
4225
4230
4235
4240
4245
4250
4255
4260
4265
4270
4275
4280
4285
4290
4295
4300
4305
4310
4315
4320
4325
4330
4335
4340
4345
4350
4355
4360
4365
4370
4375
4380
4385
4390
4395
4400
4405
4410
4415
4420
4425
4430
4435
4440
4445
4450
4455
4460
4465
4470
4475
4480
4485
4490
4495
4500
4505
4510
4515
4520
4525
4530
4535
4540
4545
4550
4555
4560
4565
4570
4575
4580
4585
4590
4595
4600
4605
4610
4615
4620
4625
4630
4635
4640
4645
4650
4655
4660
4665
4670
4675
4680
4685
4690
4695
4700
4705
4710
4715
4720
4725
4730
4735
4740
4745
4750
4755
4760
4765
4770
4775
4780
4785
4790
4795
4800
4805
4810
4815
4820
4825
4830
4835
4840
4845
4850
4855
4860
4865
4870
4875
4880
4885
4890
4895
4900
4905
4910
4915
4920
4925
4930
4935
4940
4945
4950
4955
4960
4965
4970
4975
4980
4985
4990
4995
5000
5005
5010
5015
5020
5025
5030
5035
5040
5045
5050
5055
5060
5065
5070
5075
5080
5085
5090
5095
5100
5105
5110
5115
5120
5125
5130
5135
5140
5145
5150
5155
5160
5165
5170
5175
5180
5185
5190
5195
5200
5205
5210
5215
5220
5225
5230
5235
5240
5245
5250
5255
5260
5265
5270
5275
5280
5285
5290
5295
5300
5305
5310
5315
5320
5325
5330
5335
5340
5345
5350
5355
5360
5365
5370
5375
5380
5385
5390
5395
5400
5405
5410
5415
5420
5425
5430
5435
5440
5445
5450
5455
5460
5465
5470
5475
5480
5485
5490
5495
5500
5505
5510
5515
5520
5525
5530
5535
5540
5545
5550
5555
5560
5565
5570
5575
5580
5585
5590
5595
5600
5605
5610
5615
5620
5625
5630
5635
5640
5645
5650
5655
5660
5665
5670
5675
5680
5685
5690
5695
5700
5705
5710
5715
5720
5725
5730
5735
5740
5745
5750
5755
5760
5765
5770
5775
5780
5785
5790
5795
5800
5805
5810
5815
5820
5825
5830
5835
5840
5845
5850
5855
5860
5865
5870
5875
5880
5885
5890
5895
5900
5905
5910
5915
5920
5925
5930
5935
5940
5945
5950
5955
5960
5965
5970
5975
5980
5985
5990
5995
6000
6005
6010
6015
6020
6025
6030
6035
6040
6045
6050
6055
6060
6065
6070
6075
6080
6085
6090
6095
6100
6105
6110
6115
6120
6125
6130
6135
6140
6145
6150
6155
6160
6165
6170
6175
6180
6185
6190
6195
6200
6205
6210
6215
6220
6225
6230
6235
6240
6245
6250
6255
6260
6265
6270
6275
6280
6285
6290
6295
6300
6305
6310
6315
6320
6325
6330
6335
6340
6345
6350
6355
6360
6365
6370
6375
6380
6385
6390
6395
6400
6405
6410
6415
6420
6425
6430
6435
6440
6445
6450
6455
6460
6465
6470
6475
6480
6485
6490
6495
6500
6505
6510
6515
6520
6525
6530
6535
6540
6545
6550
6555
6560
6565
6570
6575
6580
6585
6590
6595
6600
6605
6610
6615
6620
6625
6630
6635
6640
6645
6650
6655
6660
6665
6670
6675
6680
6685
6690
6695
6700
6705
6710
6715
6720
6725
6730
6735
6740
6745
6750
6755
6760
6765
6770
6775
6780
6785
6790
6795
6800
6805
6810
6815
6820
6825
6830
6835
6840
6845
6850
6855
6860
6865
6870
6875
6880
6885
6890
6895
6900
6905
6910
6915
6920
6925
6930
6935
6940
6945
6950
6955
6960
6965
6970
6975
6980
6985
6990
6995
7000
7005
7010
7015
7020
7025
7030
7035
7040
7045
7050
7055
7060
7065
7070
7075
7080
7085
7090
7095
7100
7105
7110
7115
7120
7125
7130
7135
7140
7145
7150
7155
7160
7165
7170
7175
7180
7185
7190
7195
7200
7205
7210
7215
7220
7225
7230
7235
7240
7245
7250
7255
7260
7265
7270
7275
7280
7285
7290
7295
7300
7305
7310
7315
7320
7325
7330
7335
7340
7345
7350
7355
7360
7365
7370
7375
7380
7385
7390
7395
7400
7405
7410
7415
7420
7425
7430
7435
7440
7445
7450
7455
7460
7465
7470
7475
7480
7485
7490
7495
7500
7505
7510
7515
7520
7525
7530
7535
7540
7545
7550
7555
7560
7565
7570
7575
7580
7585
7590
7595
7600
7605
7610
7615
7620
7625
7630
7635
7640
7645
7650
7655
7660
7665
7670
7675
7680
7685
7690
7695
7700
7705
7710
7715
7720
7725
7730
7735
7740
7745
7750
7755
7760
7765
7770
7775
7780
7785
7790
7795
7800
7805
7810
7815
7820
7825
7830
7835
7840
7845
7850
7855
7860
7865
7870
7875
7880
7885
7890
7895
7900
7905
7910
7915
7920
7925
7930
7935
7940
7945
7950
7955
7960
7965
7970
7975
7980
7985
7990
7995
8000
8005
8010
8015
8020
8025
8030
8035
8040
8045
8050
8055
8060
8065
8070
8075
8080
8085
8090
8095
8100
8105
8110
8115
8120
8125
8130
8135
8140
8145
8150
8155
8160
8165
8170
8175
8180
8185
8190
8195
8200
8205
8210
8215
8220
8225
8230
8235
8240
8245
8250
8255
8260
8265
8270
8275
8280
8285
8290
8295
8300
8305
8310
8315
8320
8325
8330
8335
8340
8345
8350
8355
8360
8365
8370
8375
8380
8385
8390
8395
8400
8405
8410
8415
8420
8425
8430
8435
8440
8445
8450
8455
8460
8465
8470
8475
8480
8485
8490
8495
8500
8505
8510
8515
8520
8525
8530
8535
8540
8545
8550
8555
8560
8565
8570
8575
8580
8585
8590
8595
8600
8605
8610
8615
8620
8625
8630
8635
8640
8645
8650
8655
8660
8665
8670
8675
8680
8685
8690
8695
8700
8705
8710
8715
8720
8725
8730
8735
8740
8745
8750
8755
8760
8765
8770
8775
8780
8785
8790
8795
8800
8805
8810
8815
8820
8825
8830
8835
8840
8845
8850
8855
8860
8865
8870
8875
8880
8885
8890
8895
8900
8905
8910
8915
8920
8925
8930
8935
8940
8945
8950
8955
8960
8965
8970
8975
8980
8985
8990
8995
9000
9005
9010
9015
9020
9025
9030
9035
9040
9045
9050
9055
9060
9065
9070
9075
9080
9085
9090
9095
9100
9105
9110
9115
9120
9125
9130
9135
9140
9145
9150
9155
9160
9165
9170
9175
9180
9185
9190
9195
9200
9205
9210
9215
9220
9225
9230
9235
9240
9245
9250
9255
9260
9265
9270
9275
9280
9285
9290
9295
9300
9305
9310
9315
9320
9325
9330
9335
9340
9345
9350
9355
9360
9365
9370
9375
9380
9385
9390
9395
9400
9405
9410
9415
9420
9425
9430
9435
9440
9445
9450
9455
9460
9465
9470
9475
9480
9485
9490
9495
9500
9505
9510
9515
9520
9525
9530
9535
9540
9545
9550
9555
9560
9565
9570
9575
9580
9585
9590
9595
9600
9605
9610
9615
9620
9625
9630
9635
9640
9645
9650
9655
9660
9665
9670
9675
9680
9685
9690
9695
9700
9705
9710
9715
9720
9725
9730
9735
9740
9745
9750
9755
9760
9765
9770
9775
9780
9785
9790
9795
9800
9805
9810
9815
9820
9825
9830
9835
9840
9845
9850
9855
9860
9865
9870
9875
9880
9885
9890
9895
9900
9905
9910
9915
9920
9925
9930
9935
9940
9945
9950
9955
9960
9965
9970
9975
9980
9985
9990
9995
10000
10005
10010
10015
10020
10025
10030
10035
10040
10045
10050
10055
10060
10065
10070
10075
10080
10085
10090
10095
101

Face à ces objectifs-là, on a développé un système de traitement qui nous permettra de rencontrer les objectifs de façon à assurer l'intégrité du cours d'eau.

515 La filière de traitement qui est retenue, c'est une filière qui est utilisée dans plusieurs sites d'enfouissement au Québec. Bon, elle comprend un bassin d'accumulation. Le traitement des eaux de lixiviation en hiver, c'est très difficile, les charges organiques sont tellement élevées qu'on n'arrive pas à les traiter. Donc ce qu'on fait sur la majorité des sites, c'est qu'on accumule les eaux pendant la période hivernale pour en différer le traitement au printemps suivant, lorsque l'eau atteint une température minimale de huit (8°) à dix degrés (10°).

520

Pendant cette période-là, hivernale, il y a aucun rejet au niveau de la rivière.

525 Ensuite, on va avoir une série de quatre (4) étangs aérés, en série, qui vont permettre le traitement biologique. Ces quatre (4) étangs-là vont avoir un temps de rétention de soixante-quinze (75) jours lors du débit de conception; ça veut dire que la goutte d'eau qui va rentrer dans les étangs va prendre soixante-quinze (75) jours avant de sortir, ce qui garantit une bonne épuration, et ce qui donne au système une sécurité très importante.

530 Et finalement, à titre de système tertiaire, pour garantir qu'on va respecter les objectifs de rejet, on vient ajouter ce qu'on appelle une filtration sur tourbe, c'est une filtration qui a été développée par Premier Tech, dans la région de Rivière-du-Loup, qui va nous permettre d'épurer l'ensemble des eaux.

535 Le rejet anticipé va varier entre 1 (1 l/s) à deux litres-seconde (2 l/s), selon la performance du système, ce qui demeure environ mille (1000) fois inférieur au débit minimum de la rivière Rimouski en période d'étiage estival, qui est de l'ordre de deux mille deux cent soixante-cinq litres par seconde (2265 l/s). C'est comme si on avait un quart (¼) de tasse d'eau qu'on viendrait mettre dans un quarante-cinq (45) gallons. C'est très minime.

540 Et finalement, il va y avoir un suivi hebdomadaire de la qualité des eaux rejetées, ça veut dire qu'à chaque semaine, on va prélever des échantillons et on va confirmer que les eaux respectent les objectifs, les normes de rejet.

545 La dégradation des déchets, ça entraîne la formation d'un gaz, c'est un gaz qui est essentiellement composé de méthane et de bioxyde de carbone, mais on retrouve également différents composés sulfurés qui pourraient induire des problématiques d'odeurs.

550 Face à cette situation-là, au gré de l'exploitation du site, on va venir implanter ce qu'on appelle des puits d'aspiration verticaux, il va s'en implanter environ quarante-huit (48) lorsqu'on va terminer les sites. Ces puits-là, c'est des puits d'aspiration, ils sont mis en vacuum, ils sont implantés dans la masse de déchets et ils viennent prélever à la source les gaz qui sont produits, pour pouvoir les envoyer vers un incinérateur pour destruction. Comme ça, on vient garantir la

qualité de l'air au niveau du site. Avec ce système-là, l'étude de dispersion atmosphérique qui a été réalisée montre que l'impact sur la qualité de l'air va être faible.

555

Tout site d'enfouissement doit être pourvu d'un programme de surveillance environnementale. Celui qui va être prévu ici va couvrir tous les aspects, soit le lixiviat, les eaux souterraines, les eaux de surface, le biogaz. L'objectif, c'est évidemment d'assurer l'intégrité permanente des ouvrages qui ont été mis en place et s'assurer que ça fonctionne bien, et d'assurer le respect des normes et règlements.

560

Un des points importants de la nouvelle réglementation, c'est qu'elle exige dorénavant la formation de ce qu'on appelle un comité de vigilance, ça veut dire un chien de garde, entre guillemets, c'est-à-dire que des personnes de la population, de différents groupes verts locaux, ou toute personne désirant siéger sur le comité pourront le faire, faire une demande au ministère de l'Environnement. Ces personnes-là auront accès à tous les résultats du programme de suivi environnemental, ils pourront faire des recommandations tant à l'exploitant, tant au ministère de l'Environnement. Donc ils vont jouer le rôle de chien de garde.

565

Si on regarde les coûts, ils sont divisés en trois (3) volets. Les coûts d'aménagement, grosso modo, pour l'ensemble du site, on parle d'un coût de l'ordre de trente-six millions (36 M\$), qui va être réparti sur une période, comme je l'ai dit tantôt, d'environ cinquante (50) ans, soit la durée de vie du site, parce qu'on construit le site par phases successives, c'est donc pas un investissement initial de trente-six millions (36 M\$).

570

575

Les coûts d'opération annuels, qui seront de l'ordre de sept cent mille dollars (700 000 \$).

Et finalement, les coûts post-fermeture. Le ministère oblige dorénavant de former un fonds en fiducie, lors de l'exploitation du site, de façon à garantir le maintien du programme de suivi environnemental et des équipements de traitement sur une période minimale de trente (30) ans suivant la fermeture complète du site. Donc on doit, à chaque tonne qui va rentrer, on va investir une et cinquante-cinq (1,55 \$) dans un fonds en fiducie, qui va garantir l'exploitation du site suite à sa fermeture.

580

Le coût total est de l'ordre de trente-deux et cinquante la tonne (32,50 \$/t), c'est un coût avant financement. Selon la méthode de financement qui va être retenue par la Ville, et puis selon les taux, on va parler d'un coût réel de l'ordre d'entre quarante (40 \$/t) et cinquante dollars la tonne (50 \$/t), probablement, ce qui se compare très aisément avec les sites actuellement en exploitation au Québec de même envergure, on parle d'un coût en moyenne d'environ quarante-cinq dollars la tonne (45 \$/t).

585

590

Échéancier de réalisation! Évidemment, la fermeture du site actuel s'en vient relativement vite, donc il faut agir. On vise maintenant la construction du site à partir du printemps 2004 pour pouvoir le mettre en opération dès le même été.

595

Je vais maintenant céder la parole à monsieur Demers, qui va vous faire un résumé des impacts sur l'environnement.

PAR M. ROBERT DEMERS:

600

Alors bonsoir. Le mandat de SNC-Lavalin, à l'intérieur de cette étude, portait sur les aspects environnementaux comme tels, donc description du milieu, élaboration des impacts sur l'environnement et éventuellement, mise en place de mesures d'atténuation qui permettent de réduire les impacts et les rendre à un niveau qui est acceptable.

605

En premier, on va commencer par la zone d'étude. Ici, on reconnaît l'autoroute 20, la route du Bel-Air, chemin de Lausanne, rue de Lausanne, avec une zone d'étude, le premier cercle que l'on retrouve ici, qui est de cinq cent mètres (500 m) autour de la partie qui est proposée comme agrandissement, et une autre zone qu'on retrouve à un kilomètre (1 km) tout le tour. Ce qui est important, donc il y a l'autoroute 20, les principales routes d'accès et il y a la rivière Rimouski qui est à l'intérieur de la zone d'étude aussi.

610

Au niveau végétation, ce qu'on retrouve, sur le site il y a pas de mention d'espèces rares ou susceptibles d'être désignées menacées ou rares. Au niveau de la végétation terrestre et riveraine, c'est surtout par rapport à la rivière Rimouski, la nature rocheuse des rives et du lit du cours d'eau limite grandement la présence de ces plantes-là.

615

La majeure partie de la zone d'étude qui est prévue pour l'agrandissement est dépourvue de végétation. Comme monsieur Bernier vous l'a dit tantôt, c'est un secteur qui est déjà développé à des fins de sablière, qui a été développé, donc à ce moment-là, toute la végétation qui était en place est disparue. Ce qu'on retrouve principalement, c'est des arbustes, des lisières d'arbustes qui se retrouvent au niveau des anciennes clôtures, si on veut, ou des limites de terrain.

620

Les impacts qui ont été élaborés là-dessus sont faibles, notamment parce que, je vous dis, il y a pas de critères particuliers au niveau rareté ou unicité des végétations, et en plus, il y a pas de groupements végétaux matures ou qui présentent un certain intérêt.

625

Au niveau de la faune terrestre, la faune terrestre est directement rattachée, dans ce cas-là, à la végétation. Étant donné que la majeure partie du secteur est dépourvue de végétation ou à peu près, il y a peu d'espèces terrestres, c'est simplement que les espèces qu'on retrouve normalement, marmottes, renards ou quelques individus comme ça, qui se promènent, qu'on retrouve un peu partout dans les milieux agricoles ou semi-agricoles.

630

Il faut penser aussi qu'entre les boisés, les boisés qui sont surtout en rives de la rivière Rimouski et le site, bien, il y a déjà quand même des zones tampons qui sont là. On se retrouve dans un milieu agricole ou dans un milieu où on a déjà un site d'enfouissement. Donc impact

635

faible là-dessus, pour les mêmes considérations que tantôt, la végétation, donc il y a rien de particulier qui nous amène à conclure à un impact significatif.

640

Au niveau des oiseaux, il y a aucune espèce désignée comme rare ou susceptible de l'être. Il y a aucun habitat particulier, parce qu'on se retrouve, comme on a dit, surtout en milieu dénudé, décapé des sols, donc avec plus de végétation arbustive, on retrouve principalement de l'herbacée avec surtout des matériaux granulaires qui sont apparents.

645

Il y a aucun site de nidification dans le secteur. Impact faible à ce niveau-là, car le milieu est déjà perturbé, sans caractère particulier qui pourrait présenter un intérêt au niveau des oiseaux.

650

Au niveau des oiseaux, il y a la question des goélands. Les goélands, disons que c'est une espèce qu'on retrouve ou que les gens voient plus facilement au niveau des sites d'enfouissement sanitaires. Les goélands, par contre, ils sont en augmentation de population, on les retrouve partout. C'est sûr qu'au niveau d'un site d'enfouissement, l'intérêt qu'ils ont, c'est la nourriture qui devient disponible. Mais par des pratiques correctes au niveau de l'enfouissement, c'est-à-dire recouvrement à tous les jours et ainsi de suite, on limite grandement la présence de ces oiseaux-là.

655

Mais il y en aura, il y en a partout. Et comme je vous dis, la population va en augmentant. Et il y a pas non plus, dans le site, il y a pas d'augmentation des volumes prévus par rapport à la situation actuelle, on se retrouve à peu près dans la même gamme de quantité de déchets, donc on n'appréhende pas de problèmes particuliers au niveau d'une augmentation de la problématique du goéland.

660

Au niveau des poissons, bon, la rivière Rimouski, elle est classée comme rivière à saumon, donc un intérêt quand même très particulier au niveau de l'étude, il a fallu en tenir compte d'une façon très précise.

665

Il y a de la pêche sportive qui se pratique dans le secteur, surtout dans le secteur entre le barrage de la Pulpe et vers l'embouchure, il y a de la pêche au saumon qui se passe, et il faut penser qu'il y a des zones de fraies, aussi, qui ont été identifiées en amont du pont de l'autoroute 20, donc entre le barrage et le pont, on retrouve des frayères.

670

Il faut penser qu'au niveau du barrage de la Pulpe, aussi, on retrouve des aménagements qui ont été faits lorsque Boralex a remis en place la centrale, donc il y a des aménagements qui consistent en un piège, une capture dans la sortie de la centrale, capturer les géniteurs, les saumons adultes, pour les embarquer dans un camion citerne et les transporter dans le haut de la rivière.

675

Autre chose qu'on retrouve, c'est qu'il y a un canal de montaison, un aménagement pour permettre aux jeunes anguilles de monter le barrage, pour accéder au plan d'eau amont. Et

680

aussi au niveau de la dévalaison, ce qu'on appelle dévalaison, c'est les poissons qui descendent la rivière, donc entre autres les jeunes saumons qui sont nés en haut, en amont, et qui descendent la rivière, donc il y a eu des aménagements de prévus aussi au niveau de la centrale, à ce niveau-là.

685

Et enfin dans la centrale, il y a cinq (5) incubateurs pour le saumon entre autres, cinq (5) boîtes ou ensemble de boîtes qui permettent de mettre les œufs de saumon et que ces œufs-là se développent en alevins pour pouvoir aller les réintroduire dans le milieu, un peu plus en amont.

690

Donc il y a quand même beaucoup de considérations au niveau poisson, dans le secteur de notre zone d'étude. On arrive à des impacts résiduels négligeables, à ce niveau-là, parce que, premièrement, et ça c'est important, la qualité des eaux traitées et rejetées est régie par des normes sévères et des objectifs de rejet qui ont été adaptés, qui ont été élaborés par le ministère de l'Environnement.

695

Comme monsieur Bernier vous l'a signalé tantôt, il y a une demande qui a été faite au ministère de l'Environnement pour savoir jusqu'à quel point et quel type de traitement on devrait mettre en place pour satisfaire les exigences entre autres du saumon, on a parlé à ce moment-là de la présence du saumon comme tel, on a parlé aussi de la présence de baignade éventuellement dans le parc qui borde, juste l'amont si vous voulez du barrage, donc le ministère de l'Environnement, à partir de ça, nous a édicté des concentrations à avoir dans le milieu.

700

Ces concentrations-là, en fonction du volume d'étiage, donc le volume qui se retrouve dans la période où il y a le moins d'eau dans la rivière, a fait en sorte de définir un type de traitement en fonction des concentrations qu'on émettait dans le milieu. Et ça, en respectant ces objectifs de rejet là, on fait en sorte d'avoir des impacts qui sont jugés négligeables sur le poisson.

705

Et aussi, les impacts résiduels négligeables sont là parce qu'il y a un suivi environnemental, ça aussi on en a parlé. Pour de nombreuses années durant l'exploitation, pour de nombreuses années après l'exploitation, il y a nécessairement un suivi qui se fait sur la qualité du traitement qu'on met en place, de façon à garantir qu'on respecte les objectifs de rejet qui ont été édictés par le ministère de l'Environnement.

710

715

Qualité de vie! On a regardé ces aspects-là en fonction un peu de l'historique, du vécu. Donc au niveau de la qualité de vie, il y a aucune plainte qui concerne les odeurs qui émanent du site actuel. On met en place un système actif de captage, donc on va le soutirer, le biogaz qui génère des odeurs, pour le traiter, pour éviter justement d'avoir des problèmes supplémentaires au niveau des odeurs.

720

Le volume d'enfouissement, comme j'ai dit tantôt, il est à peu près comparable à ce qu'on a actuellement. Il y a pas d'augmentation du volume, donc il y a pas d'augmentation des

725 problématiques reliées aux odeurs ou au niveau de la circulation, éventuellement, par rapport à la situation qu'on vit actuellement. Et il y a un recouvrement des déchets à tous les jours; à tous les jours, obligatoirement, on doit recouvrir les déchets qui ont été déposés durant la journée par une couche de matériel, et on recommence le lendemain, on redépose des déchets pour remettre un autre recouvrement journalier, qui permet de limiter les problèmes de goélands et aussi les problèmes d'odeurs et visuels.

730 Sécurité publique et bruit! Il y a aucune augmentation de la circulation pour acheminer les déchets. Et il faut aussi penser que le site est localisé à proximité de l'autoroute 20, donc de grands axes routiers qui font en sorte d'éviter les secteurs un peu plus résidentiels et occupés, qui pourrait causer une nuisance.

735 Milieu humain visuel! Bon, l'aspect visuel est quand même important dans ce dossier-là, ça a été relevé tout au long des quelques quand même consultations qui ont été faites auprès des gens concernés par le projet, donc on a fait une étude visuelle exhaustive, à l'intérieur de l'ensemble de la zone d'étude, mais principalement à l'intérieur du un kilomètre (1 km), parce que 740 c'est le secteur où on peut percevoir certains éléments dans le milieu, puisqu'un kilomètre (1 km), ça commence à être beaucoup plus flou, beaucoup moins important.

Donc on retrouve ici notre site proposé, avec notre zone d'étude. Grossièrement, ce qui ressort, on a fait un inventaire quand même très exhaustif au niveau de la rivière Rimouski aussi, 745 mais normalement, à cause de la présence de végétation de chaque côté de la rivière, ça devient beaucoup moins problématique pour le secteur est, ce qui reste plus particulièrement problématique, c'est la route du Bel-Air qu'on voit ici, et on retrouve, dans le secteur juste en amont des lignes électriques, parce qu'il y a deux (2) grosses lignes électriques, ça aussi il faut en tenir compte dans le paysage, c'est un élément qui est non naturel, qui vient aussi perturber 750 l'environnement visuel, on retrouve un secteur résidentiel ici, qui ont une vue vers le fleuve Saint-Laurent, donc une vue qui passe juste au-dessus du site actuel et du site projeté.

Autre secteur problématique, il y avait la question du chemin de Lausanne, chemin Victor-Gauvin qui donne un accès visuel sur la partie qui est proposée, aussi. Ailleurs, on a des points 755 visuels, mais c'est des points qui sont très pointus, c'est des secteurs qui sont surtout utilisés à vocation je dirais commerciale, avec des percées. Parce que le long de l'autoroute 20, ici, on retrouve quand même des secteurs qui sont boisés, qui font des écrans.

Il faut penser aussi que les gens qui circulent sur l'autoroute Jean-Lesage, l'autoroute 20, 760 normalement ils circulent à des bonnes vitesses, et on n'a pas le temps de percevoir, quelques fractions de seconde qu'on pourrait avoir, percevoir le site proposé.

Donc en gros, l'étude visuelle concernait route du Bel-Air, Lausanne, Victor-Gauvin.

765 Les paysages, éléments d'intérêt! Donc le site d'étude est situé sur un plateau ouvert, entouré de terres agricoles, qui offrent des vues panoramique vers le fleuve. Les zones

résidentielles existantes autour du site, du LES, sont peu nombreuses et très étalées le long des voies routières.

770 Le secteur le plus critique, on revient à ce que j'ai dit tantôt, c'est la zone résidentielle, route du Bel-Air, avec les observations mobiles qu'on a vues vers le fleuve. Donc pour diminuer l'ampleur de ces impacts-là, il y a des mesures qui ont été émises, parce qu'on doit normalement protéger de la vue, au niveau du site d'enfouissement, les activités d'exploitation, d'opération du site d'enfouissement, et subséquentement, lorsque le site sera fermé, ça doit s'harmoniser avec le milieu environnant.

775
780 Donc les différentes mesures qui ont permis d'intégrer le projet, d'atténuer en majeure partie les impacts, on retrouve un talus autour du lieu d'enfouissement technique et création d'un écran végétal sur les côtés. Donc ça, c'est du côté de Bel-Air, Lausanne et Victor-Gauvin. Il y a des talus qu'on vient mettre en place avec une végétalisation, qui vont permettre en sorte d'éliminer la vue vers les activités d'exploitation du site d'enfouissement sanitaire.

785 L'écran végétal de chaque côté de l'entrée du chemin Victor-Gauvin, qui mène au lieu d'enfouissement technique, on arrive avec un impact résiduel négligeable à moyen, selon les sites d'observation.

790 Une des façons pour diminuer les impacts, ça a été, bien sûr, la hauteur d'enfouissement. On voit ici une coupe, à partir de la route du Bel-Air, les résidences qui sont localisées à peu près à six (600 m) à sept cents mètres (700 m) du site d'enfouissement, et on va jusqu'au niveau du fleuve. Donc pour garder la vue sur le fleuve, on a déterminé une hauteur qui correspond aux hauteurs variables comme monsieur Bernier vous l'a dit tantôt. Ça, ça a été le premier critère.

795 Ici, pour essayer de bien comprendre, on a fait une simulation. Vous avez, à partir de la route du Bel-Air, le secteur résidentiel, il y a une prise de vue qui est vers le fleuve, donc ici on voit la route et vous voyez le fleuve, avec Rimouski, en arrière. Donc ça, c'est ce qu'on voit actuellement. Donc on voit notre secteur, ici, qui est partiellement dénudé, qui correspond aux sablières qui sont exploitées ou en exploitation.

800 Ici, en bas, vous avez une simulation qui montre le site d'enfouissement après cinq (5) ans.

805 Chose importante, au niveau des impacts visuels, pour pouvoir en diminuer l'ampleur, on a modifié la façon de procéder; c'est-à-dire au lieu d'enfouir de façon naturelle à partir du nord vers le sud, on va à l'inverse, on va du sud vers le nord, pour commencer tout de suite les activités vers le secteur où il y a un accès visuel, où il y a une problématique visuelle, pour tout de suite créer une espèce d'écran qui va faire en sorte de mettre à l'abri toutes les activités d'opération des années subséquentes.

810 Donc ce qui arrive avec ça, en finalité, c'est que pendant une période d'un (1) à deux (2) ans, les activités d'enfouissement vont être partiellement visibles, pour la partie amont, le temps que le talus soit structuré, et le talus, lui, va être structuré dès le début, parce que dès le début on va commencer l'excavation, les matériaux d'excavation, on va les mettre sur le dessus pour former le talus, et on va venir planter des arbres là-dessus.

815 Donc ça va prendre quelques années pour que ce soit apparent, mais déjà au bout de deux (2) ans, les activités d'opération ne seront plus visibles. Et après cinq (5) ans, vous voyez ce qu'on retrouve ici, j'ai mon talus en question qui est revégété, revégété pas de n'importe quelle façon, mais revégété avec des espèces qu'on retrouve déjà dans le secteur. Parce que si on va planter des palmiers là-dedans, ça va paraître. Donc on met des espèces végétales qu'on
820 retrouve déjà en milieu, ça permet d'insérer le projet dans son milieu et de le rendre plus acceptable, plus harmonieux.

 Donc vingt-cinq (25) ans, ça, c'est s'il y avait pas de mesures d'atténuation au niveau végétation, on retrouve ici notre site, la première portion du site après vingt-cinq (25) ans, avec
825 une végétalisation qui a été faite par des herbacées, donc de façon à respecter la réglementation. Et on voit aussi, en bas, avec une revégétation non pas seulement d'herbacées, mais en couronne, sur le talus périphérique, plantation d'arbres qui, après vingt-cinq (25) ans, ont poussé.

830 Le choix des espèces est fait aussi en fonction de ne pas créer, avec ces arbres-là, un écran qui ferait en sorte que les gens ne verraient plus le fleuve Saint-Laurent en arrière. Donc c'est des arbres qui sont quand même à croissance contrôlée, si on veut, qui ne deviendront pas des arbres de vingt-cinq-trente mètres (25 m-30 m) de hauteur.

835 Au niveau "Sommaire des impacts", il faut penser qu'il s'agit d'une poursuite des activités d'élimination dans le même secteur, même volume annuel, mais avec des technologies de nouvelle génération qui sont beaucoup plus sécuritaires pour l'environnement.

 La zone est déjà perturbée, d'où des impacts négligeables sur la végétation et la faune.

840 Des impacts négligeables dus au transport des déchets, aux odeurs et au bruit, parce qu'on a les mêmes quantités mais en plus, on a amélioré les mesures à mettre sur place pour contrôler ces odeurs-là.

845 Impacts mineurs sur la rivières Rimouski, suite à la mise en place d'un système de traitement performant, qui rencontre les objectifs de rejet qui nous ont été édictés par le ministère de l'Environnement.

850 Et mise en place de mesures de dissimulation pour limiter l'impact visuel du site, tant en phase opération qu'en phase après fermeture, lorsque le site sera complet.

Donc ça complète, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

855

Alors messieurs, je vous remercie pour la présentation.

860

Alors la prochaine étape va consister à l'ouverture du registre pour permettre aux gens qui désirent venir poser des questions à la Commission, qui se chargera ensuite de ça de les acheminer soit au promoteur, soit aux personnes-ressources.

Je vous avise immédiatement que les gens de la MRC désireraient aussi faire une présentation relativement au plan de gestion des matières résiduelles.

865

Nous allons cependant tout d'abord faire la pause, donc dix (10) à quinze (15) minutes, le registre va être ouvert dès le début de la pause et donc, au retour de la pause, nous allons inviter les gens de la MRC à venir nous faire une présentation, première courte présentation qui décrirait succinctement le schéma d'aménagement de la MRC dans le secteur du LET et aussi le plan de gestion, comme j'ai dit tout à l'heure.

870

Alors je vous souhaite une bonne pause et on se revoit dans quinze (15) minutes.

875

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION PAR LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

880

PAR LE PRÉSIDENT:

885

Alors comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous allons reprendre la séance et nous allons inviter madame Louise Audet, de la MRC Rimouski-Neigette, à nous faire une courte présentation.

890

Donc on voit l'objet ici, tout d'abord le schéma d'aménagement. Je voudrais aussi mentionner, en passant, si je me tourne pas toujours vers l'écran, c'est que j'ai un écran à l'avant, alors je suis toujours très attentif, même si je semble regarder vers le bas.

Alors je vais donner la parole à madame Audet. Bonsoir madame.

PAR Mme LOUISE AUDET:

895

En fait, c'était seulement pour vous résumer un petit peu les étapes du schéma d'aménagement. Alors il y a une première génération, le premier schéma d'aménagement qui est entré en vigueur en 88, actuellement on est en processus de révision.

900

Il y a un projet de schéma d'aménagement révisé qui a été adopté par le Conseil des maires en septembre 2000 et ça, ça va être suivi d'un deuxième projet de schéma d'aménagement en automne 2004. Et c'est là où la population va être consultée.

On prévoit un échéancier, printemps 2005, pour le schéma d'aménagement révisé.

905

Ce qu'il est important de mentionner, c'est qu'au moment où on se parle aujourd'hui, c'est toujours le schéma d'aménagement première génération qui a valeur légale, qui nous sert d'outil avec les municipalités pour travailler, c'est notre cadre légal. C'est pas le schéma d'aménagement révisé ni le projet de schéma d'aménagement, le premier PSAR.

910

Madame Beaudoin va poursuivre sur le plan de gestion des matières résiduelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Je vous remercie.

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

Merci, bonsoir.

920 Ce que je vous présente, ce n'est pas le plan de gestion, puisqu'il n'est pas complété, c'est donc dans un premier temps les orientations au plan de gestion des matières résiduelles qui ont été adoptées par le Conseil des maires de la MRC.

925 On voit donc ici que la première grande orientation, c'est d'augmenter le taux de récupération des matières résiduelles du secteur résidentiel, on parle donc ici de la collecte sélective.

930 Ensuite, on verra à mettre en place un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation à la population.

935 On a décidé, au Conseil, de favoriser, donc de valoriser les matières putrescibles, on entend par matières putrescibles donc les résidus verts, qui incluent les feuilles, les branches, les arbres de Noël entre autres, et les résidus alimentaires, donc les résidus de table qu'on nomme aussi souvent.

940 Ensuite, on a choisi de faire participer les institutions, commerces et industries, à l'effort collectif de la récupération, ce qu'on appelle communément les ICI.

945 On a aussi choisi de valoriser les matières résiduelles du secteur construction, rénovation et démolition.

950 Et finalement, le Conseil des maires souhaite privilégier le partenariat avec les entreprises locales oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.

955 Simplement pour vous dire un peu où on en est rendu, donc l'état d'avancement au plan de gestion des matières résiduelles, comme je vous le disais au tout début, on est effectivement en processus d'élaboration du projet de plan de gestion des matières résiduelles, et je peux vous dire que la commission pour les consultations publiques, elle est officiellement constituée, et elle est constituée de huit (8) membres.

960 Les prochaines étapes qui viennent, dans un laps de temps plus court qu'évidemment on peut pas nommer, donc il y a l'adoption par le Conseil des maires du projet de plan de gestion des matières résiduelles, et par la suite, on aura donc les consultations publiques qui doivent être faites dans au moins deux (2) municipalités de la MRC.

965 Voilà, c'est ce que j'avais à présenter à cet effet, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

960 Alors madame Beaudoin, je vous remercie.

Vous ne vous avez pas donné de chiffres. Quels sont actuellement, si je tente de distinguer les déchets domestiques et les déchets ICI, actuellement on a quel pourcentage de récupération dans chacune des deux (2) catégories, est-ce que vous l'avez comptabilisé?

965

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

Au niveau de l'inventaire, je vous dirais que jusqu'à maintenant, on travaille avec les données qui nous ont été fournies par Recyc-Québec, qui proviennent donc de l'étude de Chamard et associés. Et la proportion de ce qui doit être valorisé dans la collecte sélective pour une première année, donc l'année de référence qui est l'année 2002, on est à trente (30 %), attendez, j'ai pas mes chiffres sous la main, mais on est à pas loin de la moitié de ce qu'on doit récupérer

970

975

PAR LE PRÉSIDENT:

La moitié par rapport à l'objectif national, du soixante-cinq pour cent (65 %)?

980

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

985

Donc en incluant les ICI, on est quelque part entre trente (30 %) et trente-cinq pour cent (35 %)?

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

990

Les ICI, je pourrais pas vous dire, parce que j'ai pas cette donnée-là entre les mains.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Je vous remercie.

1000

1005

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER**

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Alors je vais maintenant passer au registre, alors j'ai quelques personnes qui se sont inscrites.

Donc je vais inviter la première personne inscrite, monsieur Jean-Sébastien Boucher, donc à venir prendre place à l'avant et à venir poser des questions.

1015

Bonsoir, monsieur Boucher. Alors je vous laisse poser votre question.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

1020

J'aimerais savoir, les matériaux, les membranes qui sont faites par Texel, j'aimerais savoir leur durée de vie au juste, le temps de vie de ces matériaux-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025

Un peu comme le schéma d'aménagement, la coupe que nous avons ici, donc les divers matériaux qui sont là, donc la durée de vie, en même temps les garanties de matériaux et la durée de vie projetée.

Alors monsieur Latouche, je vais vous laisser la parole.

1030

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Je vais demander à monsieur Bernier de répondre.

1035

PAR M. JEAN BERNIER:

Les membranes en PEHD, les membranes plastifiées qu'on utilise dans les sites d'enfouissement, ce sont les membranes qui sont utilisées dans la majorité des sites qu'on retrouve en Amérique du Nord, en Europe et, je vous dirais, depuis une dizaine d'années au Québec.

1040

Au niveau de la durée de vie, bon, effectivement, c'est une donnée qui est importante. Les essais qui sont réalisés sur les membranes montrent qu'elles sont stables pour des périodes qui vont dépasser environ une centaine d'années. Pour avoir des chiffres exacts, il faudrait que je remette la main sur différentes sources bibliographiques, ce qui pourrait être fait. Mais en termes de durabilité, c'est des membranes qui ont une durée de vie excessivement longue et

1045

dont la résistance chimique a été démontrée dans des implications de sites d'enfouissement sanitaires.

1050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous estimez la durée de vie minimale à cent (100) ans, c'est ça qu'on doit bien comprendre?

1055 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Je vous dirais que c'est l'ordre de grandeur qu'on aurait. Mais pour avoir des données exactes, il faudrait que je regarde au niveau de la littérature.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Boucher, est-ce que vous voulez avoir un complément d'information en rapport avec la durée de vie des membranes?

1065 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:**

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

Est-ce que vous voulez un complément d'information sur la question que vous avez posée?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

1075

Tout à fait. En fait, c'est ma deuxième question, la source de la réponse, j'aimerais savoir elle vient d'où.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080

Alors la source d'information, donc on peut imaginer la documentation de Texel.

De la façon que nous allons procéder, nous allons demander au promoteur de faire les recherches pour trouver la documentation et celle-ci sera rendue disponible sur le site Internet du BAPE.

1085

Oui, monsieur Bernier.

PAR M. JEAN BERNIER:

1090

J'inviterais peut-être le ministère de l'Environnement à se prononcer là-dessus, parce que c'est des membranes qui sont acceptées par le ministère de l'Environnement pour l'enfouissement sanitaire, au niveau de la réglementation. Donc ils ont peut-être de l'information à ce niveau-là.

1095

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous croyez que le ministère de l'Environnement – parce que vous, vous avez choisi des produits Texel, il doit en exister d'autres aussi?

1100

PAR M. JEAN BERNIER:

On a utilisé des membranes en PEHD. Je voudrais pas faire de la publicité ici pour seulement Texel, ils ont été très généreux de nous fournir une maquette à titre de représentation, pour illustrer qu'est-ce qu'un site d'enfouissement sanitaire, mais je ne travaille pas pour Texel.

1105

On utilise des membranes en polyéthylène haute densité, qui sont les membranes réputées pour l'enfouissement sanitaire, qui sont utilisées dans tous les sites d'enfouissement.

1110

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Alors du côté du ministère, est-ce que vous avez des compléments d'information à nous donner, concernant les fameuses membranes?

1115

Est-ce que le ministère a fait par exemple des contrôles de qualité indépendants, peu importe le fabricant, ou effectivement est-ce que le ministère a vérifié la qualité des membranes en fonction des fabricants.

1120

Alors monsieur Juneau.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Je vais demander à monsieur Bourret de répondre.

1125

PAR M. MICHEL BOURRET:

Question de durabilité, durée de vie des membranes, dans la littérature, on retrouve certaines études, certaines données qui peuvent aller jusqu'à l'ordre de millier d'années, mais

1130

plus souvent, c'est de l'ordre de la centaine d'années; au niveau scientifique, c'est reconnu que c'est dans l'ordre de la centaine d'années de durabilité.

1135 Pour ce qui concerne le deuxième volet de votre question, si le ministère fait des contrôles sur la qualité, non, on fait pas de contrôles. Il y a des laboratoires spécialisés pour effectuer ces contrôles-là lors des travaux, c'est pour ça qu'on demande qu'il y ait un programme d'assurance et de contrôle qualité effectué par une firme indépendante, et c'est ces firmes-là qui font les contrôles de qualité sur les produits.

1140 Et en ce qui concerne aussi la durabilité, je rajoute que pour ce qui concerne le projet, il y a pas seulement des membranes en HDPE, il y a également d'autres types de membranes qui sont utilisées dans le système d'imperméabilisation soit, dans certains projets, c'est avec de l'argile, et dans le cas du projet ici, je crois ce qui est proposé, c'est un type de membrane avec une natte bentonitique, c'est deux (2) géotextiles avec de la bentonite, c'est de l'argile qui a des propriétés gonflantes, qui est ensachée entre les deux (2) géotextiles.

1145 Et la durabilité de l'argile, de l'argile, c'est un produit naturel qui existe depuis des milliers, si ce n'est des millions d'années. Donc ça vient ajouter à la durabilité de l'ensemble du système d'imperméabilisation.

1150

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du ministère, vous êtes confiants que les technologies utilisées, autrement dit, sont durables.

1155

Mais par contre, qu'est-ce qui pourrait faire en sorte, là vous avez mentionné qu'il y avait un contrôle de qualité qui est fait, donc par une autre firme que celle qui pose la membrane, mais au-delà du contrôle de qualité, qu'est-ce qui peut se produire qui ferait qu'il y aurait une défectuosité de la membrane, une fois que c'est installé.

1160

Si on parle d'une centaine d'années, mais qu'est-ce qui pourrait faire, d'après vous, est-ce que c'est la corrosion progressive de la membrane ou ce serait simplement des mouvements de terrain, quelle est la cause la plus probable, à ce moment-là, pour qu'une membrane ne devienne plus étanche?

1165

PAR M. MICHEL BOURRET:

1170 Les problèmes les plus fréquents, les plus probables et possibles, ce sont les bris lors du recouvrement de ces membranes-là avec la couche de sol drainant à la surface. Soit que les membranes, avec l'équipement mécanique va accrocher la membrane, ça va la perforer, ou il va y avoir des plis qui se produisent et ces plis-là sont pas désirables, ça vient affecter la qualité de la membrane.

1175 Et également la mise en place de la première couche de déchets, s'il y a des objets pointus, des objets qui ont une forme allongée qui peuvent, lorsque l'équipement de compaction passe par-dessus, qui peuvent faire pénétrer jusque dans la couche d'imperméabilisation et la briser. C'est les principaux.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À cet effet-là par exemple, maintenant on sait que les dépôts de matériaux secs vont disparaître, donc les matériaux secs qui ne seront pas récupérables vont se retrouver à l'enfouissement, donc on risque d'avoir des déchets peut-être plus volumineux, est-ce que ça peut constituer un risque supplémentaire pour trouser une membrane?

1185

PAR M. MICHEL BOURRET:

C'est sûr que s'il y a des objets qui sont plus longs, comme un deux par quatre (2 po X 4 po), c'est plus risqué.

1190

Cependant, habituellement, ce qui est recommandé, ce qui est fait, c'est que les premières couches, la première couche au moins de déchets, ça devrait être des ordures qui sont choisies et qui ne contiennent pas de tels objets. Donc des ordures ménagères, on retrouve – il y a peu d'objets de grande dimension, donc c'est ces matériaux-là, ces déchets-là qui devraient être mis dans la première couche, de façon à éviter qu'on retrouve des objets susceptibles d'aller perforer les membranes sous-jacentes.

1195

Et également, la première couche, souvent, n'est pas compactée, pour éviter le mouvement du compacteur, qu'il aille pousser sur ces déchets-là vers les membranes.

1200

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1205

Alors monsieur Boucher, est-ce que vous avez une autre question à poser?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

Oui. Est-ce que les événements climatiques extrêmes, les eaux de ruissellement, sont pris en considération comme pressions écologiques possibles.

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre question, pouvez-vous la répéter, j'ai pas compris la fin, les derniers mots.

1215

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

Est-ce que les événements climatiques extrêmes et les eaux de ruissellement sont pris en considération comme pressions écologiques possibles.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce que vous avez à l'esprit, c'est lorsqu'une cellule est ouverte et qu'il arrive vraiment une pluie très très forte ou beaucoup de précipitations qui pourraient remplir la cellule, c'est ça que vous avez dans la tête?

1225

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

Entre autres, oui.

1230

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté de monsieur Latouche, est-ce que vous pouvez répondre à cet aspect, donc est-ce que vous tenez compte des risques...

1235

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Est-ce qu'on pourrait préciser un petit peu la question, monsieur le Commissaire, je la comprends pas suffisamment pour pouvoir bien y répondre.

1240

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va essayer de regarder ça.

1245

Monsieur Boucher, si vous avez un exemple, avez-vous un exemple à l'esprit, particulier, concernant les événements climatiques.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

Une précipitation extrême, par exemple de cent cinquante millilitres (150 ml) d'eau qui tombe en une demi-heure, par exemple, peut provoquer soit des glissements de terrain ou ...

1250

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc ce serait un effet collatéral, donc il y aurait des événements extrêmes, une période de précipitation et des mouvements de terrain.

1255

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

1260

Entre autres, ou un débordement d'eau du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

Alors ça, on pourra diriger la question potentiellement de deux (2) façons, on sait qu'il y a des aspects géotechniques qui ont été pris en compte à l'intérieur de l'étude d'impact, donc est-ce que vous avez tenu compte, on sait qu'il y a très épais de matériaux meubles, dont des argiles marines qui sont dans le secteur du site, notamment plus près de la rivière, on sait que le relief près de la rivière Rimouski est assez encaissé, donc on a assez épais de matériaux, alors de

1270

quelle façon vous avez pris en compte cet aspect-là à l'intérieur de votre étude.

Alors je vous laisse la parole.

PAR M. DENIS LATOUCHE:

1275

Je vais demander à monsieur Bernier de prendre la parole.

PAR M. JEAN BERNIER:

1280

Au niveau des événements extrêmes, bon, si on parle d'une précipitation de cent cinquante millimètres (150 mm) en une demi-heure, on parle probablement d'une précipitation qui est, je dirais, une (1) dans cinq cents (500) ans ou quelque chose comme ça. Même à ce niveau-là, si on regarde, cent cinquante millimètres (150 mm) de pluie au niveau des étangs aérés, si on regarde au niveau traitement, on maintient une revanche facilement d'un minimum d'un mètre

1285

(1 m); donc on a une marge de manœuvre pour recevoir jusqu'à un mètre (1 m) de précipitations sans avoir de débordement.

Au niveau des aires d'enfouissement, bon, si une zone est en exploitation, la grosse partie, ce qui risque d'arriver, la grosse partie de ces précipitations-là va ruisseler vers l'extérieur du site pour rejoindre le réseau de ruissellement. Et donc, elles vont être évacuées à l'extérieur.

1290

Pour le système de captage du lixiviat, en général, on se garde une marge de manœuvre relativement haute, parce que lors de la conception du site, on prévoit le drainage pour une faible épaisseur de couche de déchets, donc une infiltration d'eau relativement faible. Par contre, au fur et à mesure qu'on rajoute des épaisseurs de déchets par-dessus je dirais le système d'imperméabilisation, l'infiltration se fait de façon de plus en plus progressive et l'impact des précipitations est réparti sur une longue durée de période.

1295

Au niveau des glissements de terrain, je regarderais peut-être la question peut-être avec notre spécialiste en sols, qui était la firme Technisol. J'inviterais peut-être Noël Huard à venir

1300

discuter de la problématique des glissements de terrain dans le secteur où on propose l'aménagement du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Excusez-moi, est-ce que vous pourriez donner votre nom, pour les fins de la transcription.

PAR M. NOËL HUARD:

1310

Noël Huard, je suis ingénieur en géotechnique et en hydrogéologie. Je suis directeur du bureau de Technisol à Rimouski. C'est moi qui a fait le rapport au niveau de l'étude géotechnique et en hydrogéologie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Allez-y.

PAR M. NOËL HUARD:

1320

Bon, avec le plan, je vais m'expliquer au niveau de l'étude de sol et surtout au niveau de la stabilité de talus.

1325

Au niveau de la stabilité de talus, on a regardé, il y a deux (2) zones à risques qui ont été identifiées; ces zones à risques ont été identifiées au niveau de la rivière Rimouski. La rivière Rimouski a des pentes abruptes et on retrouve des dépôts d'argile. Et l'autre secteur à risques, c'est la coulée qui se situe du côté nord, qui est surtout, c'est pas une coulée argileuse, elle est surtout constituée de matériaux sableux. On retrouve en surface une couche de sable et sous la couche de sable, on retrouve un silt sableux ou un sable silteux, et probablement le fond de la coulée, c'est une couche d'argile.

1330

Au niveau de la rivière Rimouski, le nouveau dépotoir, le niveau LET proposé se situe à une distance de l'ordre de six cents mètres (600 m) minimum de la rivière Rimouski, des talus de la rivière Rimouski, qui fait en sorte que l'opération ou l'exploitation d'un LET à plus de six cents mètres (600 m) des talus de la rivière Rimouski n'a aucun impact au niveau de la stabilité de talus, puisqu'on ne vient pas recharger, à proximité, les talus de la rivière Rimouski.

1335

Et pour preuve, le LES existant est situé beaucoup plus près, au niveau des rives de la rivière Rimouski, et puis il y a pas eu d'impact au niveau des glissements de terrain, pour l'exploitation pendant près de vingt (20) ans, malgré qu'il y a eu des remblais plus proches, pour la rivière Rimouski.

1340

En ce qui concerne la coulée qui se situe du côté nord, la coulée du côté nord, comme je vous ai dit, est surtout constituée de matériaux sableux. Elle possède une profondeur de l'ordre

1345 de quinze mètres (15 m), quinze (15 m) à vingt mètres (20 m) dans le plus profond, et puis elle a un angle de repos, je vous dirais, un angle de talus d'à peu près vingt (20°) à vingt-cinq degrés (25 °).

1350 Si on regarde le matériau qui constitue le talus, donc la rive du talus, donc c'est du sable, donc le vingt-cinq degrés (25 °), c'est l'angle de repos du sable. Lorsqu'on vient pas recharger le talus, donc si on vient pas faire une contrainte sur le talus, l'angle de repos du talus est égal à l'angle de repos des matériaux, ça fait que ça crée pas une zone qui est instable.

1355 Le nouveau site va demander de faire des remblais, des remblais qui vont atteindre près de quinze mètres (15 m), seize mètres (16 m), mais situés à une distance de l'ordre de cinquante mètres (50 m) minimum, parce qu'il y a une zone tampon entre le chemin d'accès et le bas de talus, qui fait en sorte que le remblai, le bas du remblai va être situé à une distance de cinquante mètres (50 m) du talus de la coulée sablonneuse.

1360 Donc si on regarde l'aménagement du talus, du remblai, le remblai va avoir une pente de trois dans un (3-1), trois (3) horizontal pour un (1) vertical. Ça veut dire que le remblai va monter de façon égale, avec une pente trois dans un (3-1), pour atteindre quinze mètres (15 m) à une distance de l'ordre de cent mètres (100 m) du talus de la coulée qui est située du côté nord.

1365 À cette distance-là, compte tenu que la hauteur du talus a quinze mètres (15 m), compte tenu que c'est du sable, et compte tenu que la charge, donc la contrainte, on vient surcharger le sol à une distance de plus de cent mètres (100 m) du talus, bien, ça ne vient pas créer une contrainte qui fait en sorte que l'opération du LET, le remblai fait au niveau du LET vient pas en sorte de créer une contrainte qui vient déstabiliser le talus au niveau de la coulée.

1370 Donc à ce niveau, il y a aucun risque, au niveau de la rivière Rimouski, il y a aucun risque non plus au niveau de la coulée située du côté nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Je vous remercie.

Monsieur Boucher, ça va?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

1380 Oui, merci.

1385

LUCE BALTHAZAR

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Je vais maintenant inviter madame Luce Balthazar à venir à la table.

Bonsoir madame.

1395

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

Vous pouvez poser vos questions.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

1405

Alors ma première question s'adresse au promoteur, mais j'aimerais entendre l'opinion du représentant du ministère de la Faune également, ma question concerne les objectifs de rejet dans le milieu récepteur qu'est la rivière Rimouski.

1410

Je voudrais avoir des précisions sur ce qui nous assure de la validité de ces objectifs-là pour éviter une contamination de poisson, c'est-à-dire plus exactement du saumon, et est-ce que ces normes-là qui ont été retenues pour protéger le saumon sont valables et adéquates pour les autres espèces de poissons présentes dans la rivière.

1415

Alors est-ce qu'il y a des données, est-ce que ces normes-là reposent sur des données.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420

Alors la question, on pourrait l'adresser en trois (3) temps. Nous allons bien entendu débiter avec le promoteur, après ça on pourrait la poser du côté du ministère de l'Environnement qui a déterminé les objectifs de rejet, et on pourrait terminer avec la Faune.

Alors je vais laisser monsieur Latouche...

PAR M. DENIS LATOUCHE:

1425

Les normes de rejet, les objectifs de rejet nous sont donnés par le ministère de l'Environnement. Il nous serait difficile d'ajouter, je pense, à ce moment-ci, des commentaires sur ceux du ministère.

1430 Je pourrais peut-être, en tout cas, faire quand même un préliminaire avec, ici, notre biologiste, monsieur Robert Demers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1440 Oui, voilà, au niveau des normes de rejet, je vais laisser le ministère de l'Environnement, mais il y avait une partie de la question qui adressait: est-ce que ces normes-là sont correctes pour le saumon, est-ce qu'elles sont correctes pour d'autres espèces.

1445 Il faut penser que le saumon, c'est une des espèces qui est peut-être la plus sensible, c'est dans le groupe des salmonidés, c'est une des espèces qui est la plus sensible à la dégradation du milieu, donc à ce moment-là, le saumon devient un indicateur qui est excellent, par rapport aux espèces globales de poissons à protéger.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 Plus particulièrement, au niveau du saumon, il y a deux (2) problématiques, le saumon est remonté, il ne fait que passer, donc pour une courte période, mais il y avait une question d'incubation où la centrale.

1455 J'imagine que l'eau est prélevée à même la réserve qui est créée par le barrage?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1460 Oui voilà, au niveau des incubateurs, c'est les œufs de saumon qui y sont déposés pour produire les jeunes poissons, les alevins, qui sont par la suite introduits dans le milieu.

1465 Il faut penser que les incubateurs sont localisés dans la centrale comme telle, et au niveau de la centrale, compte tenu que le rejet est passablement en amont, il a le temps de se répartir, de s'uniformiser dans l'ensemble de la masse d'eau, donc on retrouve pas de concentration importante plus particulière au niveau de la centrale. La qualité de l'eau est uniforme, rendue à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 OK. Donc vos estimations, c'est que l'eau a eu le temps de se mélanger.

Par exemple le point de sortie au barrage, la centrale est située de quel côté, du côté est de la rivière?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1475 La centrale est du côté est de la rivière, oui. La majeure partie du débit de la rivière passe par la centrale, par ce qu'on turbine. Sauf avec des débits plus élevés, à ce moment-là les débits vont passer par-dessus le seuil déversoir du barrage, mais normalement, c'est en période de crue, à ce moment-là, qu'on va retrouver ça.

1480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en période de basses eaux, l'eau va s'en aller, va traverser, va se mélanger et s'en aller.

1485 Donc vos estimations, le comportement de l'eau dans le barrage va être contrôlé du côté est, c'est ça, actuellement?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1490 Et dernier point, si vous le permettez, c'est que la notion d'incubateur a été soulevée aussi comme étant parmi les usages de la rivière Rimouski, sur lesquels s'est basé le ministère de l'Environnement pour établir ses objectifs de rejet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Merci. Alors on pourra faire confirmer ça du côté du ministère de l'Environnement.

Donc monsieur Juneau, je vais vous donner la parole, donc vous pouvez transférer bien entendu à la personne qui fera la réponse.

1500 Donc les objectifs de rejet, peut-être que ce serait bon de faire un rappel sur ce que sont les objectifs de rejet, notamment dans le Règlement sur la gestion des déchets solides, on a déjà des normes à respecter, mais pourquoi on a mis des objectifs de rejet, je pense que ce serait bon d'expliquer l'origine de ces objectifs-là.

1505 Et d'expliquer aussi, dans le cas particulier de la rivière Rimouski, pourquoi tels objectifs plutôt que tels autres. Monsieur Juneau.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1510 Oui, monsieur le Président, effectivement on a des normes de rejet qui sont réglementées, ça c'est une chose. Et puis là, la question vise les objectifs environnementaux de rejet, je peux faire un préambule mais je vais laisser madame Cloutier aller plus en profondeur, parce qu'elle est plus ferrée dans le domaine.

1515

1520 Mais si on peut faire les grandes lignes de la chose, c'est que les objectifs environnementaux de rejet, ça nous sert à deux (2) choses, entre autres à l'analyse environnementale, avec ces objectifs-là, on évalue si le milieu récepteur est capable de recevoir un rejet tel que prévu par un projet, et puis donc, ces objectifs-là nous servent à cette analyse-là.

1525 Et puis si jamais l'analyse va de l'avant, tout ça, et un projet est autorisé, bien, ces objectifs environnementaux de rejet là, on les utilise dans un deuxième temps, dans la période de suivi. Donc le promoteur doit respecter les normes de rejet, mais il vient s'ajouter à ça un paquet d'objectifs environnementaux qui viennent compléter le suivi, et puis qui assurent une protection du milieu.

1530 Donc on vise une protection du milieu avec ces particularités-là, autrement dit les différents usages, on parlait de la présence de poissons, la baignade, donc on vient raffiner un peu tout ça.

1535 Mais j'aimerais que madame Cloutier complète.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Alors madame Cloutier.

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

1540 Je vais peut-être juste compléter le préambule de monsieur Juneau, avant de me lancer dans les explications peut-être plus détaillées, pour être certain qu'on comprend la nuance entre les deux (2).

1545 Il y a un projet de règlement qui est sur la table et les projets de LES sont faits sur la base des normes qui sont contenues dans ce projet de règlement là.

1550 Le projet de règlement a été fait tout récemment, avec monsieur Bourret, et j'ai beaucoup collaboré à la réalisation de ce projet, et puis ce qu'on voulait, c'est d'avoir un projet de règlement qui amène finalement les promoteurs à présenter des projets avec un système de traitement qui soit, finalement, très performant, et puis qui nous permette un peu de nous reposer et puis de nous dire, bien, on sait qu'au départ, ce qui était pas le cas auparavant, on sait qu'au départ, on a un projet de règlement qui est très très très bien fait, il y a jamais de projets de règlement, au ministère, qui ont amené à des traitements qui sont aussi poussés que ça.

1555 Et puis les objectifs sont un peu – on a pris la décision, avec les gens des évaluations environnementales, de conserver le volet objectif environnemental de rejet qu'on avait auparavant décidé de prendre pour tous les LES, parce qu'il y avait pas de bonnes normes, ce qu'on a maintenant, et puis donc, les objectifs faisaient un peu le chien de garde. Avec les nouvelles normes environnementales qui existent maintenant, qui ne sont pas adoptées mais qui

1560 font partie des décrets des nouveaux projets, ces normes-là, finalement, assurent une qualité minimum qui est très haute.

1565 Comme toutefois, on a des lacunes au Québec sur le suivi, sur ce qui sort des LES de nouvelle génération, avec ces membranes imperméables là, avec les nouveaux systèmes de traitement, même dans la littérature, aux États-Unis où ils ont des systèmes de ce type-là depuis plusieurs années, il y a des suivis qui se font là-bas, eux font des suivis qui sont plus complets qu'ici, on a fait des compilations, on a regardé qu'est-ce que ça donne, on a quand même des petites incertitudes sur ce qui va arriver, c'est pour ça qu'on garde le volet objectif environnemental de rejet qui est, finalement, une assurance qualité, et puis qui complète le programme de suivi qui est basé sur le projet de règlement toujours qui se fait sur les 1570 paramètres, les six-sept (6-7) paramètres ciblés par ce projet-là.

1575 Donc si on revient aux objectifs de rejet, c'est une méthode qui est appliquée à tous les rejets, qui peut s'appliquer à tous les rejets qui vont au milieu récepteur. Je reviendrai tout à l'heure un petit peu plus sur l'application de façon générale.

1580 Il faut comprendre au départ que le ministère – que l'objectif de rejet est basé sur les critères de qualité de l'eau. Les critères de qualité de l'eau qui sont publiés par le ministère depuis déjà plus de dix (10) ans, depuis les années quatre-vingt-dix, maintenant on a des critères de qualité de l'eau pour quelque chose comme trois cent quelques substances, et puis ces critères-là visent la protection de différents usages.

1585 On va retrouver, pour un contaminant, un critère de qualité de l'eau pour la protection de la vie aquatique, une autre valeur qui va assurer la protection de la santé humaine lorsqu'il y a consommation de poisson, un autre critère lorsqu'il y a consommation de poisson et consommation d'eau, donc il y a cinq-six (5-6) usages, les usages récréatifs sont aussi là. On peut avoir des valeurs à chacun de ces usages-là.

1590 Et puis l'idée de l'objectif de rejet est donc que les rejets qui se font à l'environnement respectent, après une petite zone de mélange, ces valeurs-là, qui sont les mêmes valeurs qu'on utilise quand on fait de l'interprétation de données de qualité de rivière, au ministère; ce sont les mêmes valeurs cibles qu'on vise. C'est des valeurs qui assurent la pérennité des espèces, qui sont basées sur des taux d'exposition constants pour chacune des substances, des niveaux de cancer de un (1) dans un million (1 M), qui sont très faibles, qui sont même plus sévères que ce qui est utilisé aux États-Unis.

1595 Ce ne sont pas des critères, pour la majorité, qui sont développés au ministère de l'Environnement, ce sont des critères qui proviennent d'organismes, généralement c'est de l'EPA ou d'organismes internationaux reconnus. Parfois, on les adapte pour qu'ils correspondent toujours au même niveau de risque.

1600 Donc ce qu'on veut, c'est le respect de ces critères-là dans la rivière.

Dans le cas de la rivière Rimouski, ce qui est l'élément clé de la méthode, finalement, c'est de voir qu'est-ce qu'on accorde comme zone de mélange.

1605 C'est un petit peu complexe dans son ensemble, mais pour les cas comme la rivière Rimouski, où on se retrouve dans ce qu'on appelle, nous, une petite rivière, généralement, ce qu'on fait, c'est qu'on travaille avec les débits d'étiage de récurrence, qui reviennent aux dix (10) ans, des débits minimums qu'on voit sur une période de sept (7) jours qui reviennent aux dix (10) ans. Ce sont des débits qui sont très faibles, qu'on rencontre sur des périodes plus courtes
1610 annuellement, c'est peut-être des débits qu'on peut retrouver quelques journées ici et là dans l'année, mais sur des périodes de sept (7) jours, ils ne reviennent qu'aux dix (10) ans. Donc dans les petites rivières, généralement, on utilise la moitié de ce débit-là.

1615 Ce qu'on a fait dans ce cas-ci, on a utilisé la moitié de ce débit-là. Toutefois, la méthode prévoit aussi, quand on arrive à une dilution qui est trop forte, on se limite à un (1) dans cent (100). Dans le cas de la rivière Rimouski, on arrivait effectivement, en utilisant la moitié du débit d'étiage, à un mélange de l'effluent, dans ce débit d'étiage là, dans la moitié de ce débit d'étiage là qu'on retient seulement, on arrivait encore à un (1) dans mille (1000). Ça fait que nous, on s'arrête à un (1) dans cent (100).

1620 Pour les audiences, j'ai fait une modélisation. On peut valider, un petit peu pour comprendre ce un (1) dans cent (100) là, il correspond à quoi physiquement, parce que la règle du un (1) dans cent (100), c'est un peu une décision qui est arbitraire du ministère, la moitié du débit d'étiage est aussi une décision qui est arbitraire, mais on peut regarder, par modélisation,
1625 encore là par un modèle américain qui est appliqué, qui est très reconnu, et puis dans ce cas-ci, cette zone-là, dans les conditions d'étiage de la rivière Rimouski, elle correspond à un cône de diffusion de seize mètres (16 m) de large, de seize mètres (16 m) de long, je m'excuse, par cinq mètres (5 m) de large.

1630 Ça veut dire qu'en condition d'étiage, après le point de rejet, à seize mètres (16 m), je me retrouve au niveau du critère de qualité de l'eau.

Je sais pas si, oui, tout est clair jusqu'à maintenant?

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on comprend bien, les objectifs sont atteints à seize mètres (16 m)?

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

1640 Non, non, non. L'idée de l'objectif est d'avoir le respect du critère de qualité de l'eau dans la rivière. L'objectif, lui, il est applicable au bout du tuyau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Au bout du tuyau.

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

1650

C'est ça. La valeur qu'on donne à respecter au bout du tuyau fait en sorte qu'après quinze mètres (15 m) du point de rejet, j'ai respect de mes critères, dans ce cas-ci, en tenant compte aussi de la concentration qui existe déjà dans la rivière. Parce que pour certains de ces contaminants-là, comme les métaux, l'aluminium, le fer, il existe des concentrations en place, la DBO, tout ça, on a déjà des concentrations dans le milieu.

1655

Ça fait qu'on prend en compte les concentrations qui existent, nos critères, et puis les conditions du milieu qui sont la dureté, parce qu'on a certaines toxicités qui varient en fonction des caractéristiques du milieu, ça aussi c'est pris en compte. Et puis c'est ça.

1660

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si je comprends l'ensemble de votre réponse, c'est que vous considérez que le mélange est excellent dans la rivière Rimouski, si je comprends bien, au total, dans les faits?

1665

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

Le mélange est effectivement très bon, oui.

1670

Si je peux me permettre une précision, les conditions que j'ai retenues dans le modèle, parce que je pourrais vous dire n'importe quoi, il s'agit de mettre n'importe quoi dans un modèle pour qu'il nous dise n'importe quoi, j'ai retenu des vitesses de courant, je suis allée à la limite du modèle, au minimum de ce qu'il prend comme vitesse de courant avec le débit qu'on avait, et je me suis rendue à point zéro deux mètre par seconde (0,2 m/s), ce qui est un courant excessivement faible.

1675

Et puis on n'est pas en condition de hautes eaux, j'aurais dû regarder, avant de passer aujourd'hui, au Service hydrographique pour voir par rapport à l'étiage, ça ressemble à quoi, mais on était aujourd'hui à beaucoup plus que ça en vélocité, malgré qu'on est en condition relativement sévère, il a pas plu beaucoup dernièrement.

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1685

L'émissaire, le point de sortie qui est projeté a été déplacé, est-ce que, peut-être que monsieur Juneau serait peut-être plus à même de répondre, ou vous, madame Cloutier, mais ce

que j'ai compris, c'est qu'on a déplacé, à la demande du ministère de l'Environnement, le point de l'émissaire projeté, c'est exact?

1690 Et pour quelle raison, si effectivement c'est le ministère qui l'a fait déplacer, est-ce qu'on peut avoir les raisons fondamentales?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1695 En fait, c'est au début du processus, le promoteur, quand il regardait son projet et qu'il l'a présenté entre autres aux groupes environnementaux, tout ça, il est sorti l'information comme quoi il y avait une prise d'eau pour les incubateurs qui étaient dans le barrage, et puis à ce moment-là, on a pensé qu'il était beaucoup plus pertinent d'aller en amont, justement pour cette fameuse zone de mélange là dont on parle. On augmentait la distance, autrement dit, avec la prise d'eau, donc on augmentait la sécurité.

1700

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous l'avez fait déplacer plus en amont.

1705

Pourquoi pas en aval du barrage?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1710 Il y a différents éléments, peut-être que le promoteur, c'est quand même le choix du promoteur, le point de rejet à l'origine, mais je sais qu'en aval, il y avait la problématique de frayère, il y a une frayère qui est entre autres en amont du pont de l'autoroute 20. Donc là, on se rapprochait de ce point-là, qui est un point qui pouvait inquiéter les gens qui s'occupent des saumons, entre autres les associations des pêcheurs qui ont manifesté à ce point de vue là.

1715

Ça fait que ça a été, je pense, un des éléments qui a fait qu'on a regardé ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

OK.

Avez-vous à compléter, justement sur les raisons fondamentales pour la localisation de l'émissaire?

1725

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Oui, je vais demander à notre biologiste, monsieur Demers, d'apporter les précisions requises.

1730 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, donc voilà, c'est un peu plus en aval, on se retrouvait directement dans une fausse et dans un secteur qui est utilisé pour la fraie du saumon, et ça aurait fait en sorte aussi d'avoir une masse d'eau qui est beaucoup moins importante en aval qu'en amont, à cause de la présence du barrage. Donc ça devenait quand même un peu plus risqué de le localiser en aval. C'est pour cette raison que l'option d'aller beaucoup plus en amont a été regardée et retenue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 Je vous remercie.

Oui, monsieur Bernier.

PAR M. JEAN BERNIER:

1745 Je voudrais juste indiquer que le point final qui a été retenu, à deux cent soixante-quinze mètres (275 m), on a profité de la présence d'une emprise d'Hydro Québec pour pouvoir descendre la conduite et éviter ainsi de refaire du déboisement au niveau du talus relativement abrupt de la rivière Rimouski.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1755 Maintenant, nous allons aussi passer du côté de Faune et Parcs, pour des compléments d'information, notamment les frayères et aussi le saumon.

Et peut-être nous expliquer aussi, le saumon se comporte de quelle façon dans la rivière Rimouski, jusqu'où il s'en va, le saumon, est-ce qu'il est remonté en amont du barrage. Peut-être nous faire un petit topo en même temps.

Alors je vous laisse la parole.

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

1765 Bonsoir. Je vais vous situer un peu au niveau saisonnier la présence du saumon dans le bassin. Au niveau de l'été, c'est pas un milieu d'élevage de jeunes saumons, les adultes sont transférés de la centrale à un peu plus loin, ils sont pas dans ce site-là. Qu'est-ce qu'il y a en aval, c'est le piège de capture, durant l'été, à la sortie des turbines.

1770 L'automne, il y a pas de fraie dans ce secteur-là, c'est une zone d'eau lente.

1775 L'hiver, il y a une concentration d'adultes, après la fraie, qui se retrouve dans ce secteur-là, dans ce bassin. Et on m'informait que les rejets n'ont pas lieu durant l'hiver, à cause des problèmes de traitement. Et aussi, l'hiver, il y a les incubateurs. Les saumons, ça fraie l'automne, c'est incubé l'hiver et ça écloit le printemps, et c'est la même problématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780 Outre le saumon, les frayères, est-ce qu'il y a d'autres espèces intéressantes qui sont dans la rivière Rimouski?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

1785 L'espèce principale, c'est le saumon. Il y a de l'omble de fontaine aussi, on n'a pas de localisation de frayères comme telles, on n'a pas d'inventaire.

L'autre espèce qui nous intéresse particulièrement, c'est les anguilles.

1790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, effectivement.

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

1795 Donc les enjeux se situent là.

1800 Au niveau d'écotoxicologie, je ne suis pas un spécialiste à ce niveau-là, mais ce que je peux voir, les volumes de dilution sont importants, et c'est de l'eau traitée, mais ça arrête là. J'ai pas d'inquiétude moi-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805 Alors je vous remercie.

Madame Balthazar, avez-vous une autre question en rapport avec l'habitat faunique de la rivière Rimouski?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

1810 Non, monsieur a répondu, je voulais savoir si le représentant de la Faune était confortable avec ces objectifs-là, et pour l'ensemble des espèces.

1815 Je peux passer à ma deuxième question, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

1820 **PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

1825 Ma deuxième question s'adresse, je crois, à la MRC de Rimouski-Neigette. Ce qui nous préoccupe le plus, comme organisme environnemental, lorsqu'il s'agit d'enfouissement de déchets, se reporte à trois (3) grandes catégories de déchets: les résidus putrescibles, pour la contamination bactériologique, les résidus dangereux, pour leur toxicité, et les ICI, pour la quantité qu'ils génèrent face à l'enfouissement.

1830 J'aimerais savoir si la MRC estime pouvoir diminuer significativement l'enfouissement de ce type de matières, et sur un horizon de combien d'années.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vais laisser la parole aux gens de la MRC.

1835 Tout à l'heure, on a parlé un peu des chiffres, du potentiel aussi de recyclage, enfin des objectifs, ça fait qu'on va adresser la question en deux (2) temps, alors on va donner la parole du côté de la MRC, en ce qui a trait à la gestion des déchets, et on va passer aussi du côté de Recyc-Québec, pour avoir un complément d'information relativement disons aux objectifs nationaux, et aussi savoir si du côté de Recyc, on a examiné la problématique qu'on peut avoir ici, dans le Bas-Saint-Laurent.

1840 Alors je vais laisser la parole à madame Audet, de la MRC.

PAR Mme LOUISE AUDET:

1845 Madame Beaudoin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850 Allez-y, oui, madame Beaudoin.

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

1855 Oui. En fait moi, ce que je peux dire à cet effet-là, c'est qu'étant donné que le plan de gestion n'est pas complété et que même le projet de plan de gestion des matières résiduelles n'est pas encore dans sa forme légale, c'est-à-dire qu'il n'a pas été adopté par le Conseil des maires, évidemment je peux pas, moi, à ce stade-ci, me prononcer sur quoi que ce soit à cet

effet-là, étant donné que ça reste une démarche d'approche et donc pas quelque chose d'officiel, si on veut.

1860

On a présenté les orientations tantôt, moi ce que je peux dire, c'est qu'en fonction des orientations que le Conseil des maires a privilégiées, on a tout lieu de penser qu'on va atteindre les objectifs fixés par Recyc-Québec, par le gouvernement à cet effet-là.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

De votre côté, vous êtes confiante.

1870

Du côté du promoteur, dans l'étude d'impact, on a qualifié de très optimistes les objectifs de la Politique pour 2008, et à l'intérieur du projet, on a donc tenu compte, ce qu'on peut résumer, on a tenu compte des efforts de recyclage qui ont été récemment faits, et à partir des projections de déchets, on fait une projection disons de stabilité, même si des projections démographiques indiquent qu'il y aura une légère diminution de population.

1875

Donc du côté du projet, au point de vue conception fondamentale, on n'a pas pris de chance. C'est-à-dire ce que j'en comprends, on a dit qu'on avait une baisse de sept-huit pour cent (7 %-8 %), initiale, et qu'on n'aurait pas de baisse dans le futur, même si l'étude a dit qu'elle en souhaitait, parce que ça donnerait un plus grand volume d'enfouissement ou une plus grande durée du site. Il y a un certain pessimisme, à l'intérieur de l'étude d'impact faite par la Ville de Rimouski, en regard des performances pour les objectifs de 2008.

1880

Donc si je comprends bien, le pessimisme n'est pas partagé, c'est ce que je dois comprendre, madame Beaudoin?

1885

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

Oui, je comprends bien. Mon dieu, qu'est-ce que je peux vous dire à cet effet-là, moi je suis là pour faire une planification régionale qui vise à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, et donc dans ma démarche, tout ce que je peux vous dire, c'est que je fais en sorte, autant qu'on peut le faire, que les objectifs soient respectés.

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1895

Tout à l'heure, vous nous avez mentionné que la MRC Rimouski-Neigette était à peu près, si on tenait compte de l'ensemble des déchets gérés, à peu près à mi-chemin par rapport à l'objectif de soixante-cinq pour cent (65 %) de réduction pour 2008, à peu près à mi-chemin.

1900 Si effectivement, on obtenait le rendement de soixante-cinq pour cent (65 %) de diversion des déchets, ça veut dire qu'on a quand même, on verrait, là j'ai pas les chiffres devant moi exactement, on aurait quand même une diminution substantielle de la production de déchets.

1905 Du côté du promoteur, je crois que je l'ai ici, le tableau 3.2, monsieur Bernier, je vais vous laisser la parole pour nous donner un peu un petit topo, un résumé des quantités de déchets que vous avez...

PAR M. JEAN BERNIER:

1910 Je voudrais juste apporter une précision. Actuellement, le site d'enfouissement sanitaire de Rimouski n'est pas muni d'une balance, donc il est très difficile d'établir avec précision les quantités réelles de déchets qui y sont acheminées et éliminées.

1915 Face à cette situation-là, dans l'étude d'impact, ce qu'on a décidé de retenir, c'est un taux d'élimination constant basé sur les volumes d'enfouissement actuellement enfouis, qui sont de l'ordre de soixante-cinq mille mètres cubes (65 000 m³), ce qui représente une quantité de déchets d'environ quarante (40 000 t) à quarante-cinq mille tonnes (45 000 t) de déchets par année.

1920 Au niveau des objectifs du plan directeur pour la gestion des matières résiduelles, on les a pas considérés dans l'étude d'impact parce qu'il est difficile à voir aussi, comment je dirais ça, juste au niveau du taux de génération des matières résiduelles, madame de Recyc-Québec pourra vous le confirmer, entre 1998 et l'an 2000, le taux d'élimination de matières résiduelles a monté de vingt-trois pour cent (23 %). Donc on produit de plus en plus de déchets, et
1925 spécifiquement en zone industrialisée, comme Rimouski l'est.

Donc pour tenir compte de ce facteur-là, on a décidé de maintenir une valeur constante. S'il y a une réduction de déchets, tant mieux au niveau de la ville, parce que son site va être optimisé pour une durée de vie encore plus longue, donc on va avoir un avantage à ce niveau-là, contrairement au fait que s'il s'était exploité par une compagnie privée qui, elle, veut faire de l'argent le plus rapidement possible et qui a pas l'intention d'optimiser ses équipements.

1930 Donc la Ville a un avantage à ce que les quantités de déchets réduisent, elle va optimiser la durée de vie d'un site et on sait, dieu merci, comment c'est compliqué d'en implanter un sur un territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Alors si je comprends bien, une partie de votre réponse, vous nous dites, bon, même si on pouvait obtenir un taux de récupération qui serait à la hausse, et même une quantité significativement à la hausse, la production totale des déchets étant à la hausse, on tamponne beaucoup à ce moment-là les gains.

C'est ça votre avis?

1945

PAR M. JEAN BERNIER:

Et dans l'absence de données réelles sur le terrain, bon, il devenait un petit peu utopique de commencer à s'embarquer dans un paquet de scénarios pour arriver à une valeur qui, dans le fond, se serait probablement apparentée à la valeur qu'on a retenue.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1955

Oui, effectivement, ça aurait été intéressant d'avoir disons des chiffres les plus détaillés possible, par rapport aux productions de déchets, actuellement, ICI-domestiques.

J'en comprends que du côté de la MRC, vous prévoyez lancer un processus de consultation publique en rapport avec le plan de gestion, donc mon objectif bien entendu n'est pas d'interférer, mais effectivement, je vous encourage fortement à consulter les gens pour faire un bon plan de gestion des déchets.

1960

Du côté de Recyc-Québec, est-ce que vous pourriez nous apporter un complément d'information en rapport avec justement le fameux soixante-cinq pour cent (65 %) de réduction de déchets, madame Auger.

1965

Ça comprend quoi, est-ce qu'on fait une distinction par exemple entre les déchets domestiques et par exemple les déchets ICI, les déchets industriels? Est-ce que ce sont les mêmes objectifs de soixante-cinq pour cent (65 %) peu importe la provenance?

1970

Un petit portrait, c'est quoi la situation au Québec, actuellement, est-ce qu'on est optimiste pour le respect des objectifs de la Politique, de 2008.

1975

Alors je vous laisse la parole sur ces aspects-là, madame Auger.

PAR Mme DENISE AUGER:

Oui monsieur le Président.

1980

L'objectif général de la Politique, c'est de mettre en valeur soixante-cinq pour cent (65 %) des matières résiduelles qui peuvent être valorisées annuellement. Par contre, il y a des objectifs par matière, donc on a des objectifs pour chacune des matières qui sont produites au niveau résidentiel, pour les matières produites au niveau des ICI et puis pour les résidus de construction, rénovation, démolition.

1985

Donc pour le secteur municipal, c'est soixante pour cent (60 %) du verre, du plastique, du métal, des fibres, papier et carton, des résidus encombrants et des matières putrescibles, c'est l'objectif au niveau municipal.

1990 Quatre-vingts pour cent (80 %) des contenants consignés à remplissage unique; cinquante pour cent (50 %) des textiles; vingt pour cent (20 %) des métaux en excluant les métaux qui sont consignés, les cannettes de boisson gazeuse; et soixante-quinze pour cent (75 %) des huiles, et des peintures et pesticides; et soixante pour cent (60 %) des résidus domestiques dangereux. Ça, c'est au niveau des ménages.

1995 Au niveau des ICI, on a soixante-dix pour cent (70 %) du plastique, papier carton, bois et textile; quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des métaux et du verre, excusez, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des métaux et du verre; soixante pour cent (60 %) des matières putrescibles; quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des pneus.

2000 Et au niveau des résidus de construction, rénovation et démolition, c'est soixante pour cent (60 %) de ces matières-là qui peuvent être mises en valeur.

2005 Maintenant, au niveau, bon, de l'atteinte des objectifs si vous voulez, oui, on est optimiste parce qu'en fait, à date, les MRC qui ont déposé leur plan de gestion des matières résiduelles ont adopté des moyens, proposé des moyens pour viser l'atteinte de ces objectifs-là, et les MRC doivent en fait présenter des plans de gestion qui sont conformes aux objectifs qui sont fixés par la Politique. Donc elles doivent, dans la mesure du possible, mettre en place des collectes, entre autres pour les matières compostables.

2010 Madame parlait tantôt que les orientations adoptées par le Conseil des maires des MRC étaient en accord avec ça.

2015 Il faut savoir que le sac vert, en matière compostable, c'est souvent un des éléments importants à mettre en place dans la MRC et aussi pour les résidus domestiques dangereux, parce que c'est probablement ces deux (2) matières-là qui sont les plus nuisibles dans les sites d'enfouissement sanitaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020 Par exemple, pour ce qui est du recyclage, je vais parler de ce que je connais un peu, à l'endroit où je demeure, je demeure à Sainte-Foy, bon, ça fait plusieurs années qu'on a des bacs de recyclage, ce que je remarque, depuis plusieurs années, bonne semaine mauvaise semaine, j'ai toujours à peu près le tiers, je peux m'apercevoir, des gens, c'est un quartier de maisons seules, il y a à peu près le tiers ($\frac{1}{3}$) des gens qui mettent pas leur bac. Et ça, ça fait à peu près déjà dix (10) ans qu'on a des bacs.

2030 Je me demande comment on va faire pour réussir à atteindre des niveaux assez élevés de recyclage; déjà seulement avec les matières traditionnelles, si on exclut les matières putrescibles, déjà je peux m'apercevoir, on dirait qu'il y a un manque de participation.

Comme je vous dis, c'est pas représentatif de l'ensemble du Québec, mais dans mon secteur, je pense que c'est un bon tiers ($\frac{1}{3}$) des gens qui ne mettent jamais leur bac.

2035 Comment on va faire pour atteindre soixante-cinq pour cent (65 %), si on a une situation comme ça.

PAR Mme DENISE AUGER:

2040 Je pense que, bon, vous mettez le point peut-être sur une problématique, il va devoir y avoir beaucoup de sensibilisation et d'information qui vont devoir être faits, et c'est peut-être au niveau justement de la collecte sélective qu'on a peut-être le plus de problèmes, actuellement, où les niveaux de récupération sont les plus bas.

2045 Parce que si on pense aux contenants consignés, l'objectif dans la Politique, c'est quatre-vingts pour cent (80 %), et on est rendu presque à soixante-dix-sept pour cent-soixante-seize pour cent (77 %-76 %); au niveau des pneus, c'est quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), on a atteint l'objectif présentement.

2050 Dans le dernier bilan de Recyc, le bilan 2002, on s'aperçoit qu'au niveau des ICI, le taux de récupération est assez élevé, près de quarante-cinq pour cent (45 %). Et puis au niveau des résidus de construction, rénovation, démolition, ça a beaucoup augmenté depuis les deux (2) dernières années, principalement au niveau des agrégats, parce qu'il y a eu une norme du Bureau de normalisation qui fait que maintenant, les agrégats sont beaucoup récupérés.

2055 Par contre, au niveau de la collecte sélective, effectivement, il va devoir y avoir des efforts qui vont devoir être mis, dans le fond peut-être que les municipalités vont devoir adopter des modes de collecte qui soient différents, soit implanter des bacs plus gros, de trois cent soixante litres (360 l), parce que souvent ça devient une contrainte parce que les bacs sont trop petits; adopter des réglementations pour interdire de mettre des matières récupérables dans le sac vert.

2060 Il y a plusieurs moyens qui peuvent être faits, et poursuivre la sensibilisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Je vous remercie.

Madame Balthazar, voulez-vous avoir un complément d'information?

2070 **PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

S'il vous plaît.

2075 Monsieur le Président, il serait pas plus dans l'ordre des choses que la consultation sur les PGMR précède l'autorisation d'une site d'enfouissement? Ça permettrait de prendre une décision plus éclairée sur la base de projections plus justes, d'autant plus qu'à défaut de balance, il manque des données.

Est-ce que le processus est pas inversé, ici.

2080

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire le fait qu'on soit en train d'examiner un projet d'enfouissement plutôt qu'un projet de plan de gestion des déchets, c'est ça que vous dites?

2085

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

2090 Oui, parce que le projet d'enfouissement devrait être intégré au PGMR, et lequel PGMR va apporter des précisions sur l'enfouissement, les volumes, les quantités, les types de matières qui seront enfouies à l'avenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour le contrôle de tout ça.

2095

2100 Si on retourne du côté soit du ministère ou soit de Recyc-Québec, je ne sais pas lequel des deux (2) organismes est à même de mieux répondre à ça, est-ce qu'il y a une incidence entre l'autorisation par exemple d'un projet comme celui de Rimouski ou ailleurs au Québec, est-ce qu'il y a une incidence entre ça et le plan de gestion des déchets, est-ce que l'un joue sur l'autre.

Est-ce que le plan de gestion, par exemple si le plan de gestion n'était pas conforme aux objectifs de la Politique, est-ce qu'éventuellement, l'obligation de performance à l'intérieur du plan de gestion va influencer le processus d'autorisation pour un site d'enfouissement sanitaire.

2105

Alors je sais pas de quel côté, si c'est monsieur Juneau ou du côté de Recyc qui peut répondre à cette question.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

2110

Je peux peut-être débiter, avec le fait que ce qu'on peut dire, c'est que si jamais on allait vers une autorisation – bien, ce qui nous mène à analyser ce projet-là, c'est la nécessité dans le coin d'enfouissement, donc c'est ce qui nous mène à analyser le projet.

2115

Là, si on regarde ça en parallèle avec le plan de gestion des matières résiduelles, c'est certain que nous, si on allait vers une autorisation, on attendrait d'avoir les grandes orientations à tout le moins du plan de gestion des matières résiduelles, pour pas aller à l'encontre de ce que la MRC pourrait décider. Par exemple, si la MRC décide d'utiliser son droit de regard, si elle décide de fixer des limites, il faut pas que l'autorisation aille à l'encontre de ça.

2120

Donc nous, on attendrait d'avoir les grandes orientations du plan de gestion qui est en élaboration actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Alors c'est-à-dire le processus d'autorisation, tout à l'heure le promoteur a fait état qu'il y avait un échéancier serré.

2130

Du côté de la MRC, madame Beaudoin, quand est-ce que vous prévoyez déposer le projet de plan pour discussion?

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

2135

En ce qui me concerne, d'ici quelques semaines, il devrait y avoir une proposition de projet qui sera présentée au Conseil des maires. Donc à partir de là, évidemment ce n'est plus dans mes mains.

2140

C'est-à-dire que si le projet est adopté, évidemment on a quelque chose entre les mains pour aller en consultation publique; sinon, bien, ça voudra dire qu'il y a une partie du travail que j'ai fait qui correspond pas à ce que les maires souhaitent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Vous prévoyez d'aller en consultation publique à quel moment, avant Noël ou ce serait après les Fêtes?

PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:

2150

Non, je vous dirais que ce serait après Noël.

PAR LE PRÉSIDENT:

Après les Fêtes, donc on peut parler de mars-avril, quelque chose comme ça?

2155 **PAR Mme LUCIE BEAUDOIN:**

Probablement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Vous iriez en consultation pour, à ce moment-là, permettre aux gens de s'exprimer en rapport avec les objectifs de votre plan, et aussi discuter.

2165

Du côté de Recyc-Québec, de quelle façon - c'est Recyc-Québec qui approuve les plans de gestion.

PAR Mme DENISE AUGER:

2170

En fait, les plans de gestion – c'est Recyc-Québec qui fait l'analyse des plans de gestion, et on fait une recommandation au ministre; et c'est le ministre qui adopte le plan de gestion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175

Le ministre est l'autorité ultime pour approuver le plan de gestion?

PAR Mme DENISE AUGER:

Oui.

2180

Et au niveau, peut-être je rajouterais, monsieur le Président, si vous permettez, dans le fond, dans son plan de gestion, la MRC doit prévoir l'endroit où seront acheminées les matières résiduelles, et puis il faut que le site, aussi, justement qu'il ait la capacité de recevoir les matières qui sont produites sur le territoire de la MRC, incluant les résidus de construction, rénovation, démolition et les matières résiduelles qui sont produites par les ICI, aussi.

2185

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2190

Alors madame Balthazar, ça répond à vos questions?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Merci.

2195

DANIEL BOLDUC

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Daniel Bolduc.

2200

PAR M. DANIEL BOLDUC:

2205

Bonsoir monsieur le Président.

Je dois dire que la question que je désirais poser a été posée par madame Balthazar, c'était à l'effet de la gestion des matières putrescibles qui composent le quarante pour cent (40 %) du sac vert, comme ça a été mentionné, et qui vont créer ou être la cause de lixiviat et aussi de biogaz qu'on va retrouver sur le site.

2210

Moi, ma question était: quels sont les moyens, en fait, que la Ville de Rimouski entend mettre en branle pour valoriser les matières putrescibles. Mais je comprends bien que le plan de gestion étant pas déposé encore, que je peux pas avoir de réponse à cette question-là.

2215

Mais la Ville de Rimouski, à ce moment-ci, fait déjà la collecte de matières comme le verre, le papier, le carton, depuis janvier 2002.

2220

Est-ce qu'il y avait pas déjà une planification pour les putrescibles qui avait été élaborée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant de laisser la parole à monsieur Latouche, je poserais une question à Recyc, justement en rapport avec les putrescibles.

2225

Ça fait longtemps qu'on entend parler, si on fait abstraction des feuilles et du gazon, qu'est-ce qui se fait actuellement sur le compostage, le traitement des putrescibles, des vrais putrescibles domestiques au Québec; qu'est-ce qu'on a, est-ce qu'on a des projets pilotes, est-ce qu'il y a une MRC qui s'est lancée partiellement?

2230

PAR Mme DENISE AUGER:

2235 Bien, il a quelques municipalités au Québec qui font la collecte des matières putrescibles, depuis quelques années, et puis dans ces municipalités-là, on observe justement des taux de récupération globale de cinquante pour cent (50 %). Donc on voit que ça a un effet majeur sur le taux de récupération. Mais c'est encore, c'est marginal je dirais, ça a pas été à grande échelle.

2240 Il y a eu des projets pilotes à Montréal, dans quelques quartiers. Il y a un projet pilote dans la ville de Laval, qui s'étend progressivement d'année en année. C'est un secteur surtout d'unifamiliales, et ça fonctionne très bien.

2245 Ça, c'est plus en milieu urbain mais aussi, on a des municipalités comme Victoriaville, Saint-Donat, Chertsey, les Îles-de-la-Madeleine, où il y a du compostage qui se fait à la grandeur du territoire, et ça fonctionne bien. Mais c'est pas encore, malheureusement, généralisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 C'est très embryonnaire.

Par exemple tout à l'heure, vous avez mentionné une série d'objectifs dont certains étaient pratiquement atteints.

2255 Pour 2008, pour les putrescibles vraiment domestiques, quel est l'objectif.

PAR Mme DENISE AUGER:

2260 C'est soixante pour cent (60 %), je vais juste vérifier. Oui, c'est ça, c'est bien soixante pour cent (60 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, c'est soixante pour cent (60 %) mais actuellement c'est embryonnaire.

2265 C'est-à-dire en cinq (5) ans, on passerait disons d'une fraction d'un pourcentage à soixante pour cent (60 %), c'est ce que je dois comprendre?

PAR Mme DENISE AUGER:

2270 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Donc ça aussi, je pense que c'est le principal défi qui s'annonce pour le Québec, et j'imagine aussi ailleurs, même en Amérique du Nord et même en Europe.

Autrement dit, la problématique à laquelle on fait face, je dois bien comprendre, c'est le traitement des putrescibles autrement que par l'élimination.

2280 Alors du côté maintenant de monsieur Latouche, du côté de la Ville de Rimouski, parce qu'on s'aperçoit que dans l'étude d'impact, bon, Rimouski est le joueur principal à l'intérieur de la MRC, alors du côté de la Ville, qu'est-ce que vous avez ou projetez de faire concernant les fameux putrescibles.

2285 **PAR M. DENIS LATOUCHE:**

J'aurais quelques commentaires.

2290 D'abord, comme mentionnait monsieur Bolduc, on vient d'implanter, en 2002, la cueillette porte à porte au résidentiel. Je dois mentionner qu'on recueille actuellement de l'ordre de trois mille cinq cents tonnes métriques (3500 t); pour dix-neuf mille tonnes (19 000 t), on parle donc d'environ cent quatre-vingts kilogrammes (180 kg) par porte.

2295 Je sais pas si Recyc-Québec peut me confirmer, mais je pense qu'en 98, la moyenne provinciale était de cent dix-sept kilogrammes (117 kg) par porte et nous, on aurait cent quatre-vingts (180 kg). Bon, ça vient de se faire.

2300 Lorsqu'on parle des putrescibles, évidemment, c'est ce qu'on appelle la troisième voie, un troisième bac. Évidemment, il y avait un certain effort financier à faire pour cette partie-là, il y aurait possiblement d'autres choses à faire avant de faire le putrescible, on parle des ICI, on parle de matériaux secs, on parle de différentes choses.

2305 Pour le putrescible, ce qu'on a fait à ce moment-ci, c'est de ramasser les feuilles et il y a des bacs chez des particuliers, qui étaient faits notamment par la MRC, pour une sensibilisation.

Je pense pas que ce soit demain matin qu'on puisse aller avec le putrescible, avec tout ce qu'il y a à faire comme travail dans la récupération. Je pense que le putrescible va venir un petit peu plus tard, je vois pas ça beaucoup avant un horizon de peut-être quatre (4) ans.

2310 Je siège sur le comité de gestion avec madame Beaudoin, et je pense que ça semble aller plus vers la fin, vers le 2008.

On doit dire aussi, en termes de récupération, ce que mentionnait tout à l'heure monsieur Bernier et c'est quelque chose que j'ai eu comme information pour avoir été à des colloques chez

2315 Recyc-Québec, c'est la problématique de l'augmentation des déchets, l'augmentation des matières qui sont générées, qui sont peut-être difficiles à quantifier ou voir ce qui va se passer dans les années futures, je parle de cinq (5) ans, dix (10) ans.

2320 On récupère mais en même temps, on en produit des déchets, la roue tourne, alors c'est pour ça qu'on parlait qu'on avait des chiffres conservateurs. Parce que même si on dit, on réduit, on va augmenter la durée du site, de l'autre côté, on en produit encore de plus en plus de déchets.

2325 Alors ça aussi, Recyc-Québec a probablement des informations sur ça.

Alors au niveau du putrescible, pas pour demain matin, à part les feuilles, qu'on fait actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Donc votre objectif dans les prochaines années, c'est de récupérer, disons vous avez commencé récemment à pratiquer le recyclage, donc vous voulez consolider à court terme, c'est ça votre objectif?

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Également, on voudrait continuer avec les ICI. Les ICI, on recueille actuellement de l'ordre de trois mille cinq cents tonnes métriques (3500 t), également; donc actuellement, il y a un sept mille tonne métriques (7000 t), dans la ville, qui est recueilli.

2340 Les ICI, c'est par du volontariat si on veut. En 2004, on voudrait que ça puisse être de façon obligatoire.

2345 Parce qu'actuellement, on a une réglementation qui oblige le résidentiel à faire la récupération, on a un règlement à ce sujet-là, on veut s'en venir avec quelque chose de plus coercitif au niveau des commerces. Même s'il y a en a trois mille cinq cents tonnes (3500 t), on pense qu'il peut y avoir un effort additionnel, on peut récupérer plus que ça.

2350 On va surtout aller dans cette voie-là pour les mois à venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous voulez mettre un peu de pression.

2355 Est-ce que vous prévoyez – bien c'est vrai, là je peux interférer un peu avec le plan de gestion des déchets du côté de la MRC, mais du côté de la Ville, est-ce que vous prévoyez faire des programmes vraiment de sensibilisation, parce que souvent c'est peut-être ça qui fait défaut,

2360

lorsqu'on veut inciter les gens à une chose, implanter un règlement qui obligerait les gens, mais en même temps, est-ce qu'on doit pas aussi les inciter avant d'avoir une approche plus coercitive?

PAR M. DENIS LATOUCHE:

2365

Tout à fait, il y a une sensibilisation à avoir, on en parlait tantôt avec Recyc-Québec.

Et puis je pense que le plan de gestion va le prévoir, alors je pense qu'on va voir, dans les prochains mois, le dossier avancer.

2370

On parlait d'une consultation publique possiblement vers le mois de mars, quelque chose comme ça, et le plan serait peut-être disponible dans les mois qui vont suivre. Alors je pense que la sensibilisation va venir aussi avec ça, dans les prochains mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375

Je vous remercie.

Monsieur Bolduc, un complément d'information, ça vous va?

PAR M. DANIEL BOLDUC:

2380

Non, ça va, ça répond à mes préoccupations, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Il y a encore une inscription au registre, nous allons faire une petite pause de cinq (5) minutes et nous allons reprendre immédiatement après.

2390

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
LOUIS-BERNARD NADEAU

2395

PAR LE PRÉSIDENT:

2400

Alors je vais inviter monsieur Louis-Bernard Nadeau à venir prendre place à la table des intervenants. Et après monsieur Nadeau, j'ai monsieur Jean-Sébastien Boucher.

2405

Je dois vous aviser que nous n'avons pas beaucoup d'inscriptions, bon, on est ici pour les gens bien entendu, l'idée est de laisser le maximum de place aux gens, j'ai des questions aussi à poser.

2410

Par contre, si je suis capable de poser mes questions ce soir et qu'il n'y a pas plus d'inscriptions au registre, donc il est fort possible qu'on mette fin à l'audience dès ce soir. On va voir un petit peu plus loin comment ça va se présenter.

Alors je vais donner la parole à monsieur Louis-Bernard Nadeau. Alors vous pouvez poser vos questions.

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

2415

Ma question s'adresse au promoteur. Considérant que le lac de la Pulpe est un secteur hivernal, en fait il est répertorié comme un secteur hivernal pour le saumon, est-ce qu'il y a un danger de débordement des étangs de rétention lors des crues printanières.

2420

Et puis s'il y en a un danger, est-ce qu'il y a un plan d'urgence qui a été prévu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, le début, vous avez mentionné, j'ai perdu les mots, vous avez dit...

2425

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

Le secteur du lac de la Pulpe, en fait le barrage, peut être considéré...

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est le secteur du barrage.

2435

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

C'est le secteur du barrage, peut être considéré comme un secteur d'hivernement pour le poisson, le saumon. Donc c'est à peu près parallèle au lieu d'enfouissement technique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Donc du côté des fameux étangs, donc vous allez faire une rétention pendant, si je me souviens bien, environ six (6) mois, donc on se retrouve à la fin de l'hiver, on a beaucoup d'eau.

Donc c'est quoi la marge de manœuvre en fonction d'événements extrêmes.

PAR M. DENIS LATOUCHE:

2445

Monsieur Bernier, si vous voulez répondre.

PAR M. JEAN BERNIER:

2450

OK, je porterai pas de jugement au niveau du saumon, au niveau du contexte hivernal parce que je suis pas biologiste et loin de là.

Au niveau de la sécurité des étangs aérés, en termes de capacité, bon, il y a deux (2) choses à considérer.

2455

Chacun des étangs va être muni d'une revanche d'un minimum d'un mètre (1 m); ces revanches-là, ces zones de sécurité qu'on appelle, sont installées à la partie supérieure des étangs, où on a plus de volume, parce que les étangs étant en pente, on a une énorme capacité.

2460

Deuxième chose, c'est qu'au cours de l'exploitation du site, le débit maximum va arriver uniquement dans une période d'environ vingt (20) ans, c'est-à-dire qu'au cours des premières années, on va être capable de réévaluer très précisément les volumes d'eau qui sont générés par le site et, si requis, d'apporter des correctifs au niveau du système de traitement des lixiviats.

2465

Troisième chose, en termes de sécurité, si jamais on avait un niveau d'eau élevé, ce qui se fait fréquemment sur certains sites, c'est qu'on installe des pompes et on retourne l'eau vers les déchets, c'est-à-dire vers les zones qui sont déjà imperméabilisées, et ainsi on évite tout débordement vers le point de rejet ou vers le cours d'eau récepteur.

2470

Donc il y a moyen de prendre des mesures pour assurer qu'il y aura jamais de débordement au niveau de la rivière Rimouski, pour les eaux de lixiviation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475

Justement, à l'intérieur de la question de la recirculation des eaux de lixiviation, bon, vous en traitez dans l'étude d'impact, on semble dire dans l'étude que personne fait ça au Québec, il y a un endroit.

Alors pourquoi pas plus...

2480 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Au niveau de la recirculation, bon, la recirculation, c'est une technologie qui est utilisée pour pouvoir composter je dirais les matières résiduelles en place, surtout la matière organique qui est contenue dans les déchets. Bon, on peut pas appeler ça nécessairement un mode de valorisation, mais c'est une méthode qui permet de stabiliser les déchets dans un laps de temps beaucoup plus court que normalement dans un site d'enfouissement sanitaire.

2485
2490 Actuellement au Québec, le seul site qui fait ça, c'est le site de Sainte-Sophie dans la région de Montréal, mais on parle d'un site qui reçoit au-dessus d'un million de tonnes (1 M t) de déchets par année, donc qui voudrait dire qui remplirait votre site, ici à Rimouski, dans une période de deux (2) ans.

2495 Ce site-là reçoit les déchets de la ville de Montréal en grande partie, et ça devenait intéressant pour eux autres de composter ces matières-là le plus rapidement possible, parce que la décomposition des déchets entraîne des tassements et permet de récupérer de l'espace sur le dessus du site.

2500 Ce que ça implique, la recirculation, c'est relativement beaucoup d'argent, parce qu'il faut venir implanter dans la masse de déchets des réseaux de recirculation; celui de Sainte-Sophie totalise près de quinze kilomètres (15 km) de conduites.

Actuellement, on l'a fait au niveau des gros sites. Par contre, il est pas vrai de dire qu'on le fera pas éventuellement au niveau de petits sites.

2505 Actuellement, on a un projet pilote dans la région de Québec, pour le site de Saint-Lambert-de-Lauzon, qui est un site qui reçoit quarante mille tonnes (40 000 t) de déchets, similaire à celui de Rimouski, et on implante cette année un premier niveau de recirculation.

2510 On met des infrastructures qui sont beaucoup plus simples que celles qui sont implantées à Sainte-Sophie, mais on veut évaluer l'impact que ça va avoir sur la dégradation des déchets, au cours des prochaines années.

Et selon le bénéfices économiques ou non, bien, peut-être que ce système-là viendra s'implanter sur d'autres sites d'enfouissement de même envergure.

2515

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bernier, la prochaine fois, vous pouvez vous permettre de réduire le débit! Ça a sorti assez rapidement!

2520

Du côté, j'aimerais en savoir plus sur l'aspect secteur d'hivernage, je ne sais pas si monsieur Demers peut nous donner l'information, ou du côté de la FAPAQ, est-ce que vous

pouvez nous donner plus d'information sur le secteur d'hivernage du saumon dans le barrage, dans la réserve.

2525

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Oui, c'est un secteur d'hivernement, les saumons, plus au niveau biologique, les saumons, après la fraie, le saumon Atlantique, il y a pas de mortalité ou peu, comparativement au saumon du Pacifique, historiquement on pensait que les poissons sortaient de la rivière mais les connaissances, depuis les dix (10) dernières années, nous démontrent que la majorité des poissons passent l'hiver, après la fraie, en rivière.

2530

Il y a eu un projet de télémétrie, ici sur la rivière Rimouski, et il y a soixante-dix pour cent (70 %) des poissons – c'est un petit nombre qui avait des radios – il y en a soixante-dix pour cent (70 %) qui ont resté en rivière.

2535

Si on parle de sites plus hauts que le barrage de la Pulpe, il y avait deux (2) sites importants, dont celui-là en haut du barrage de la Pulpe.

2540

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a une forte proportion des saumons qui demeurent l'hiver, c'est ça?

2545

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Qui passent, ils arrivent durant l'été, ils se reproduisent l'automne, ils demeurent en rivière et ils dévalent habituellement après le pic, au début des crues. Par la suite, c'est les saumoneaux qui dévalent.

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Je vous remercie.

2555

Alors question complémentaire?

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

Non, pas d'autres questions, merci.

2560

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va? Je vous remercie.

2565

JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 Alors j'ai monsieur Jean-Sébastien Boucher.

 Rebonsoir!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

2575 Rebonsoir. J'ai une question à propos des lotissements de terrain, en fait les lotissements 131 à 135.

2580 J'aimerais savoir à qui appartiennent ces lotissements-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Vous parlez des lots dans lesquels serait prévu le projet.

2585 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:**

 Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Alors du côté de monsieur Latouche.

PAR M. DENIS LATOUCHE:

2595 Bon, j'ai pas avec moi les noms exacts, mais il y a un monsieur Dionne et l'entreprise Claveau. C'est ce que j'ai comme information.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Oui, continuez.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

2605 Oui. Donc ces lotissements-là appartiennent à des privés, je me demandais, l'achat, combien coûterait l'achat de ces lotissements-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, l'achat.

2610

Si je comprends bien, pour les propriétés, nous sommes dans une situation où on a une sablière-gravière, j'ai compris qu'elle était en exploitation actuellement?

PAR M. DENIS LATOUCHE:

2615

En partie. Mais évidemment, ils sont en négociation présentement, alors on peut pas vous donner d'information à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Je peux comprendre les aspects négociation.

Mais c'est-à-dire qu'il y a une partie encore, il y a un résiduel de matériaux extractibles dans la sablière, ça, si j'ai compris la présentation de monsieur Bernier, vous comptez autrement dit exploiter le résiduel pour préparer le site, des choses comme ça, matériaux de recouvrement?

2625

PAR M. JEAN BERNIER:

Bien effectivement, l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique impose l'utilisation de matériaux granulaires, en général du sable, soit pour les recouvrements journaliers, soit pour la couche drainante si les matériaux rencontrent certaines spécifications, qui dans ce cas-là, serait douteux.

2630

Mais on a besoin quand même d'une bonne quantité de matériel pour la préparation des digues, le recouvrement journalier, le recouvrement final du site. Donc effectivement – mais il y a du matériau plus silteux, qui est dans le fond de la sablière, qui pourrait également être utilisé, qui est un matériau moins valorisable ou moins vendable au niveau d'une sablière.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

2640

Donc monsieur Latouche, on peut voir vos paramètres de négociation avec la personne, bon, lui a un résiduel, donc il veut avoir un montant d'argent. Vous, vous êtes intéressé à avoir le résiduel exploitable, parce que vous allez l'utiliser comme matériau.

2645

Donc je comprends que vous êtes en négociation, je veux pas non plus vous forcer à vendre la mèche avec le propriétaire, mais quels seraient les paramètres de négociation, actuellement, qui sont invoqués?

J'en ai mentionné une partie, mais ça correspond à la réalité?

2650 **PAR M. DENIS LATOUCHE:**

Je pense que ce que vous avez dit correspond un petit peu à la réalité, le fond de terrain et le bien qui peut avoir une valeur, qui est le matériel de recouvrement.

2655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau de la propriété elle-même, la Ville a certains pouvoirs, si par exemple le propriétaire demandait un prix abusif, quelle est la réaction de la Ville, quelles sont les options de la Ville dans un cas comme ça.

2660

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Actuellement, nous avons obtenu le dézonage agricole, parce que c'est en zone agricole, auprès de la CPTAQ, et nous avons obtenu des lettres des gens concernés, comme quoi ils étaient d'accord à procéder, à faire une entente avec la Ville pour la vente de leurs terrains.

2665

Alors à ce moment-ci, on suppose pas qu'il faudrait avoir des moyens autres qu'une entente de gré à gré.

2670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce que vous nous dites, ça va bien.

Du côté du dézonage, actuellement, c'est encore en territoire zoné vert?

2675

PAR M. DENIS LATOUCHE:

C'est effectué, la CPTA a fait le dézonage des terrains.

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

A fait le dézonage, donc sur la base de la justification pour un emplacement projeté d'un enfouissement sanitaire.

2685 **PAR M. DENIS LATOUCHE:**

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2690

Sur cette base-là.

Monsieur Boucher, une question complémentaire?

2695 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:**

Est-ce que je vais pouvoir avoir accès à la réponse à ma question, éventuellement, c'est-à-dire les coûts des lotissements.

2700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je peux présumer, si je comprends bien, c'est qu'une fois que la transaction est faite, c'est à partir du domaine public; la Ville, c'est du domaine que les gens peuvent avoir l'information, une fois que la transaction est faite?

2705

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Quand la transaction est faite, effectivement.

2710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous allez pouvoir à ce moment-là prendre connaissance de l'information, une fois que la propriété est acquise. Donc vous aurez à ce moment-là les coûts, vous pourrez juger à ce moment-là du coût d'achat.

2715

Ça vous va comme ça?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

2720 Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez d'autres questions?

2725

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

Bien, l'autre question concernait le zonage agricole, et monsieur Latouche a répondu à la question.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça a répondu par le fait même.

2735

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 Là actuellement, je n'ai personne d'autre inscrit au registre. Bien entendu, ce que je vais faire à ce moment-là, j'ai quelques questions, bien entendu, nous avons fait la lecture de l'étude d'impact, donc j'ai des questions, je pourrais me permettre d'en survoler plusieurs, ça va permettre à tout le monde de pouvoir en prendre connaissance, de façon complémentaire, de certains aspects de l'étude d'impact.

2745 Et étant donné qu'il y a personne d'autres qui s'inscrit au registre, alors je vais poser les questions, on aura les réponses, et ensuite de ça, nous allons tout simplement mettre fin à la première partie de l'audience publique.

2750 Et ce que je peux vous dire, tout à l'heure, au moment de la fermeture, le cas échéant, je vous décrirai, je ferai un rappel sur la façon de fonctionner du BAPE pour la deuxième partie de l'audience.

 Alors je peux prendre quelques secondes à regarder mes notes, bien entendu.

2755 Donc du côté de la justification du projet, la MRC a répondu à certaines questions sur le dépôt du plan, ça va bien. Recyc.

2760 Si on revient du côté de monsieur Latouche, tout à l'heure les gens ont abordé la question, notamment dans la requête, monsieur Dugas a mentionné qu'il n'y avait pas, selon son opinion, eu de véritable recherche de sites. On a vu tout à l'heure les motifs que vous avez invoqués pour justifier l'agrandissement.

2765 Ensuite de ça, dans l'étude d'impact, on a une référence à 1979, lors de l'aménagement du site initial, du LES, mais le plus concrètement possible, quelles seraient les alternatives si par exemple le site était pas acceptable, quelles seraient les alternatives sur le territoire de Rimouski?

2770 Par exemple si nous cherchons un site imperméable, donc un lieu imperméable correspondrait à quel secteur du territoire de la ville?

PAR M. DENIS LATOUCHE:

2775 Je vais demander à monsieur Noël Huard de répondre à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Merci.

PAR M. NOËL HUARD:

2780

Bon nous, les sites d'enfouissement, des LET, il faut, pour un site qu'on peut appeler idéal, c'est d'avoir l'épaisseur d'argile de six mètres (6 m) et plus. Donc si on base notre recherche sur le sol, le seul endroit possible pour trouver de l'argile de six mètres (6 m) et plus, sur un terrain quand même assez grand, ce serait – parce que Rimouski, pour faire un historique géologique, Rimouski est constitué de trois (3) terrasses.

2785

La première terrasse, on va dire, c'est le fleuve jusqu'à un niveau cent cinquante mètres (150 m) par rapport au niveau de la mer. À cet endroit-là, on retrouve des dépôts de sable, des dépôts d'argile qui ont été déposés par la mer de Goldwaith qu'on appelle, qui a fait qui a déposé des sédiments marins. Ça, ça va jusqu'à l'élévation cent cinquante mètres (150 m).

2790

Élévation cent cinquante mètres (150 m), ça, ça veut dire, c'est la zone urbaine, donc c'est où les municipalités sont construites, on peut aller jusqu'au Rang 2, Rang 3 de la municipalité, donc c'est plutôt la zone urbaine de la MRC Rimouski-Neigette.

2795

Après ça, on va avec ce qu'on appelle la zone qui est entre la zone montagneuse et la côte, la zone qui est sur le bord du fleuve, ça c'est une zone qui est, au niveau de la géologie, on retrouve surtout des épaisseurs de mort-terrain, ce qu'on appelle de la moraine ou des dépôts glaciaires, qui possèdent une épaisseur d'à peu près deux (2 m) à trois mètres (3 m) maximum, qui reposent sur le roc.

2800

Donc c'est pas des terrains qui sont plutôt favorables pour installer des installations comme des LET, puisqu'il faut, un, excaver les sols, venir imperméabiliser le roc, et puis aller en remblai, complètement en remblai pour déposer les déchets, qui fait en sorte que la durée de vie des LET est très faible.

2805

Et puis la zone qu'on appelle côtière, donc la zone qui est pas montagneuse, entre la zone de la côte et la zone montagneuse, on retrouve également beaucoup de municipalités qui sont situées au niveau des Rang 2, Rang 3, Rang 4, au niveau de la MRC Rimouski-Neigette. Donc ça vient aussi impliquer qu'il faut s'installer dans les zones urbaines ou les zones qui sont les zones municipales, et c'est pas toujours évident.

2810

Et après ça, il y a la zone montagneuse, qui veut dire que c'est le roc qui affleure en surface. Donc ça l'a un impact au niveau de l'implantation d'un site.

2815

Donc les dépôts d'argile ou les dépôts de sédiments se retrouvent beaucoup au niveau des bassins de rivières importants. C'est pour ça qu'au niveau du bassin de la rivière Rimouski, on retrouve des dépôts d'argile, mais surtout au niveau de la côte.

2820

Où c'est qu'on a dépassé la zone qui est cent cinquante mètres (150 m) et plus, la rivière est très encaissée, et puis on retrouve surtout du roc.

2825 Ensuite, il y a le bassin de la rivière Neigette, qui se retrouve aussi dans la MRC Rimouski-Neigette. Bien, le bassin de la rivière Neigette, elle est très importante au niveau de l'alimentation en eau souterraine, la ville de Rimouski est alimentée par le bassin de la rivière Neigette, et d'autres municipalités aussi sont alimentées.

2830 Donc au niveau de la recherche de sites, généralement on vient faire une recherche au niveau de la zone côtière, sur laquelle on va retrouver des dépôts de sable, des dépôts d'argile d'épaisseur importante.

2835 C'est pour ça que le site de Rimouski présente un site intéressant, parce qu'il y a des dépôts de sable qui permettent d'aller en déblai, donc d'enlever les sols d'épaisseur importante, de déposer des déchets et d'y aller en remblai, qui fait que la durée de vie du site est beaucoup plus importante que d'aller en zone montagneuse, et puis où est-ce que le risque, malgré que la construction telle que construite avec le LET, c'est une sécurité, à mon avis, maximum parce qu'il y a deux (2) membranes, mais le fait d'être, comme Rimouski, en aval de ce qu'on appelle un bassin hydrographique, bien, ça permet d'éviter d'avoir une certaine contamination pour les fameux bassins hydrographiques qui viennent alimenter les municipalités au niveau de l'eau souterraine.

2840 C'est ça qui est important au niveau, pour l'implantation d'un site, il faut regarder plusieurs points avant de faire de la recherche.

2845 Mais en 79, la recherche avait été faite pour un site d'atténuation, et non un LET. Ça fait que le règlement a changé, les conditions ont changé, mais il en demeure pas moins que les sites qui sont près de la côte sont plus intéressants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Ils correspondent par contre, si j'ai compris, ça correspond à des zones aussi plus intéressantes pour l'agriculture, disons, et pour l'habitation. On est proche de la côte.

PAR M. NOËL HUARD:

2855 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860 Ce qui pose des problèmes d'implantation donc multiples, si je comprends votre réponse, en rapport avec la recherche de sites.

PAR M. NOËL HUARD:

Oui.

2865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

2870 Pour revenir au mode d'exploitation inversé que vous parlez, bon, vous dites que c'est non conventionnel. Le but, souvent, lorsqu'on design des sites d'enfouissement, c'est de minimiser les apports en eau, par exemple l'eau de ruissellement dans les cellules, bon, tout en ayant les bernés d'installées.

2875 Dans ce cas-ci, c'est-à-dire que, si j'ai compris, vous allez installer la cellule en amont, vous allez préparer quand même le terrain, vous allez avoir une pente, vous allez vous installer sur le dessus de la pente, vous allez imperméabiliser mais immédiatement en aval de la cellule, on va se retrouver en matériel granulaire.

2880 Quel genre de contrôle, parce que là on va se retrouver avec une cellule, avec un système, vous êtes obligés d'installer des conduites qui vont être exposées, donc si j'ai compris, il y aurait des conduites exposées sur le matériel granulaire pour se retrouver au réseau de collecte principal, est-ce que vous prévoyez faire un contrôle additionnel de qualité, pour vous assurer, un, que la fameuse berne intermédiaire qui va être, à ce moment-là prévue pour des cellules, est-ce que cette berne-là est bel et bien, est-ce que vous prévoyez ça étanche, et
2885 également le réseau de collecte.

Est-ce que vous prévoyez faire un contrôle de qualité additionnel, par rapport à ce qui est fait de façon conventionnelle.

2890 **PAR M. DENIS LATOUCHE:**

Monsieur Bernier.

2895 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Le principe d'exploitation va être le même qu'un site qu'on aurait normalement exploité à partir du point bas, c'est-à-dire à partir du point de sortie des eaux de lixiviation.

2900 Dans ce cas-ci, la piézométrie est inversée, au sens de l'exploitation qu'on voulait retenir pour pouvoir construire rapidement notre berne de dissimulation, si vous voulez, du côté sud, on a adapté de commencer à exploiter les cellules du côté sud.

2905 Évidemment, on va avoir un poste de pompage temporaire qui va être aménagé au milieu du site, et il y a des conduites qui vont amener le lixiviat je vous dirais hors cellule jusqu'à ces conduites-là.

Par contre, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on va utiliser des conduites en PEHD qui sont soudées, qui sont hautement sécuritaires, et que ces conduites-là vont couler gravitairement, donc sans pression. Donc les risques de fuites sont déjà très minimes.

2910

Deuxièmement, c'est tel que l'impose la nouvelle réglementation, c'est qu'à chaque année, il va y avoir des tests d'étanchéité qui vont se faire sur ces conduites-là, comme ils vont se faire également sur les conduites de refoulement qui vont amener le lixiviat jusqu'au bassin de traitement. Donc on va s'assurer qu'il y ait pas de problématique à ce niveau-là.

2915

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2920

Du côté du ministère de l'Environnement, monsieur Juneau, ce mode d'exploitation là prévu, quel est votre avis, est-ce que c'est quelque chose qui pose des problèmes ou ça n'en pose pas, à votre avis?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

2925

Je vais laisser Michel Bourret répondre.

PAR M. MICHEL BOURRET:

2930

C'est un mode d'exploitation, au niveau ministère de l'Environnement, ça pose pas de problème, c'est plus au niveau de l'exploitation que ça peut poser certains autres problèmes, comme obliger de déménager certains équipements lors de l'aménagement de nouvelles cellules, ou de tenir compte qu'il y a des conduites qui passent, donc déménagement de conduites qu'ils auraient pas besoin de faire si l'exploitation se faisait de l'aval vers l'amont.

2935

Mais au niveau, question environnementalement parlant, ça change rien au site.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

Donc dans ce qui est proposé, ça ne pose pas de problématique environnementale, selon vous; ça ne poserait que des problématiques additionnelles pour un programmes de coûts, ce serait le seul inconvénient que vous voyez à ce moment-là?

PAR M. MICHEL BOURRET:

2945

D'exploitation, donc qui amène peut-être quelques coûts supplémentaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Je vous remercie.

Pour revenir du côté du site actuel, du LES actuel, on a pu voir dans l'étude, on a parlé du système actuel des marais filtrants qui sont installés, des problématiques de résurgence au niveau du site aussi, qui avaient été relevées.

2955

Bon, l'étude d'impact, on peut voir, ça date de quelques mois, qu'en est-il actuellement pour le LES actuel, de la problématique de la performance des marais filtrants et aussi de la problématique des résurgences.

2960 **PAR M. DENIS LATOUCHE:**

Alors je vais demander à monsieur Bernier d'y répondre, parce que monsieur Bernier travaille, a travaillé depuis quelques années sur cet aspect-là et travaille encore actuellement sur ça.

2965

PAR M. JEAN BERNIER:

2970 Au niveau du marais artificiel, au courant de l'année 2002, c'est-à-dire l'année dernière, effectivement il y a eu certaines problématiques d'opération suite à, je vous dirais, l'envoi indirect d'eau de lixiviation brute qui avait été envoyée vers le réseau de collecte du lixiviat, qui sont venues déstabiliser le marais.

Il faut comprendre qu'un marais artificiel, c'est conçu pour opérer avec une charge organique relativement faible, et on l'a déstabilisé.

2975

Par contre, il y a des correctifs qui ont été apportés, je vous dirais dès juillet l'année dernière, et depuis ce temps-là, on suit le marais, de façon je vous dirais pratiquement mensuelle, et les résultats sont revenus à ce qu'ils étaient en 2001, préalablement à cet incident-là.

2980

Au niveau des résurgences, bon évidemment, monsieur Huard l'a pas expliqué tantôt, mais au niveau de la coulée qui est présente au nord du site, elle est située dans la direction d'écoulement naturel des eaux souterraines, donc même avant l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire, il y avait résurgence.

2985

Ici, on parle d'un lieu d'enfouissement par atténuation naturelle, donc il se forme ce qu'on appelle un panache d'atténuation ou un panache de migration du lixiviat sous le site, et ces eaux-là font actuellement résurgence dans le secteur de la coulée. Il y avait des travaux importants, de l'ordre d'un million de dollars (1 M\$), qui avaient été faits dans ce secteur-là, je pense que

2990 c'est 97 ou 98 – tu me corrigeras, Denis – pour collecter ces eaux-là et les renvoyer vers le marais artificiel.

Or, les galeries d'infiltration, qu'on appelle, qui avaient été installées, ainsi que le poste de pompage, avec une conduite de refoulement relativement petite, se sont rapidement montrés
2995 désuets, il y a eu des problèmes de colmatage, il y a eu des problématiques de bactéries ferrugineuses qui se sont développées, qui venaient boucher les équipements.

En 2001, il y avait un suivi environnemental qui avait démontré que les résurgences qui s'effectuaient étaient pratiquement conformes aux normes, on dépassait seulement le fer de
3000 quelques milligrammes par litre, on sortait à dix-neuf (19 mg/l) versus une norme de dix-sept (17 mg/l); il y avait quelques paramètres des fois, DCO, les coliformes fécaux, qui pouvaient dépasser.

Depuis ce temps-là, on est en préparation d'une étude, on a fait un programme de caractérisation qui s'est étendu de 2002 jusqu'à la fin du printemps 2003, pour avoir des données de débit très précises à ce niveau-là, et il y a un plan d'action, plutôt il y a des mesures correctrices qui vont être déposées en rapport au ministère de l'Environnement, au niveau régional, dans les prochaines semaines.

3010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Du côté du ministère de l'Environnement, vous avez mentionné qu'il y avait des gens de
3015 la Direction régionale, j'aurais une question à deux (2) volets.

Donc est-ce que c'est une problématique sérieuse pour la rivière Rimouski, actuellement, la question des résurgences, est-ce qu'elles atteignent ou affectent la qualité de l'eau.

Le deuxième volet serait: est-ce que par exemple les objectifs de rejet, pour le projet de
3020 LET, ont tenu compte de la problématique des résurgences.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Bon, d'une part, effectivement il y a certains dépassements qui ont été constatés et ça, c'est peut-être la Direction régionale qui pourrait vous informer plus en profondeur de ce qui a été fait au niveau du suivi. Par contre, c'est pas des dépassements majeurs des normes de rejet, c'est certains dépassements.

Et puis pour ce qui est des OER, ce que les gens de la Direction du suivi de l'état de l'environnement m'ont dit, c'est que ça a bien été intégré. Je pourrais demander à madame Cloutier d'expliquer de quelle façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 Oui, madame Cloutier.

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

3040 Dans le projet actuel, le rejet existant a effectivement été considéré, mais pas sa charge actuelle. Le débit a été considéré comme s'il était finalement de la même qualité ou le débit a été considéré comme un rejet.

3045 J'ai fait des OER pour les deux (2) rejets, mais là, ceux qui appartiennent au LES existant sont pas nécessairement respectés, au moment où le projet de LES va être mis de l'avant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Donc vous dites, il pourrait y avoir un dépassement des objectifs, à cause du LES existant.

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

Comme il y en a un présentement.

3055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, il y en a un présentement.

3060 Tantôt, vous avez mentionné que dans le projet de règlement, les normes étaient pour être beaucoup plus sévères que celles du règlement actuel.

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

3065 C'est un projet de règlement qui ne s'applique que dans les décrets de nouveaux, parce qu'il est pas encore adopté, donc il ne s'applique pas, le projet de règlement, aux LES existants, parce qu'il est pas adopté encore par le gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Oui, je comprends, mais dans l'éventualité où le projet de règlement était adopté, en force, donc j'imagine que tous les sites vont devoir s'y conformer.

Est-ce qu'il y a un droit acquis à ce moment-là, est-ce que vous considérez qu'il y aurait un droit acquis? Non, il y a pas de droit acquis, donc ce serait la nouvelle norme qui

3075 s'appliquerait, c'est-à-dire que le LES existant serait en dépassement de normes, à ce moment-là.

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

3080 Michel pourrait peut-être mieux répondre, au niveau réglementaire. Mais moi, selon ma compréhension, ils vont être obligés de se conformer quand ça va être adopté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Allez-y, monsieur Bourret.

PAR M. MICHEL BOURRET:

3090 Oui, ce qui est prévu, c'est que les nouvelles normes vont s'appliquer avec les nouveaux déchets et donc, ce qui est existant va continuer à être régi par le Règlement sur les déchets solides existant.

3095 Dans la mesure où il y a pas de mélange, lorsque c'est complètement séparé, l'existant continue d'être géré par le règlement actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3100 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Monsieur le Commissaire, peut-être juste apporter un point.

3105 Au niveau des résurgences, actuellement, le seul paramètre qui ne respecte pas les normes, c'est le fer, et au niveau des objectifs de rejet qui ont été développés pour le marais artificiel, le fer n'est même pas retenu comme un paramètre pouvant – il est pas normé, autrement dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Il est pas considéré un des paramètres les plus problématiques.

PAR M. JEAN BERNIER:

3115 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je vais enchaîner du côté des biogaz.

3120

Bon, on voit qu'il y a eu des modifications, j'imagine que ça vient des modifications réglementaires, il y a peut-être des subtilités techniques que j'ai eu de la misère à saisir, alors je sais pas qui serait, soit de votre côté ou soit du ministère, qui pourrait être le mieux à même d'expliquer la question des critères à la limite de propriété, le six microgrammes par centimètre cube ($6\mu\text{g}/\text{cm}^3$), pour les biogaz; nous expliquer un peu la subtilité de la modification en cours de route.

3125

Alors je pourrais peut-être vous laisser commencer et on pourrait aller du côté du ministère.

3130

PAR M. DENIS LATOUCHE:

Madame Verrault, de la firme André Simard, s'il vous plaît.

3135

PAR Mme CATHERINE VERRAULT:

Monsieur le Président, c'est qu'on a actuellement le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, qui lui aussi est en voie de révision, il a été question à un moment donné d'inclure un nouveau paramètre qui s'appelle les composés soufrés réduits totaux, en remplacement de la norme pour le H_2S , qui est fixée actuellement à quatorze microgrammes par mètre cube ($14\mu\text{g}/\text{m}^3$) à la limite de la propriété.

3140

Donc le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, lui, fixe des concentrations maximums à respecter à la limite de propriété.

3145

Le fameux critère pour les SRT, finalement, n'a pas été retenu dans le projet de refonte de Règlement sur la qualité de l'atmosphère, donc n'est plus une exigence.

Quand on a fait la modélisation, quand on a repris la modélisation de la dispersion atmosphérique, au mois de novembre 2002, comme ce ne sera plus une norme, on a regardé quel serait l'impact de ne pas mettre un réseau de captage de biogaz sur le LES existant. Et ce qu'on a obtenu, c'est qu'on obtenait un dépassement d'une (1) heure sur quarante-trois mille huit cents (43 800) heures de données simulées; on a un dépassement du futur critère de six microgrammes par mètre cube ($6\mu\text{g}/\text{m}^3$).

3150

3155

Donc comme ça ne sera pas une norme, ça ne justifiait pas les coûts d'installation d'installer un réseau de captage de biogaz sur le LES existant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160

Ces fameux composés à base de soufre, qu'est-ce qu'ils ont comme caractéristique la plus remarquable, c'est quoi, on les sent facilement?

PAR Mme CATHERINE VERRAULT:

3165

C'est les odeurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170

C'est les odeurs. Donc dans le biogaz, c'est l'élément le plus facilement détectable pour le nez humain.

PAR Mme CATHERINE VERRAULT:

3175

Effectivement, les composés soufrés, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

Et le fait, autrement dit, ce que vous nous expliquez, dans le cadre du projet, le fait d'avoir décidé de ne pas capter les biogaz du LES existant devrait pas changer au niveau de l'impact prévu?

PAR Mme CATHERINE VERRAULT:

3185

Non. Si vous regardez dans l'étude novembre 2002, vous allez avoir les émissions à l'atmosphère pour le LES existant, ainsi que pour le projet, le nouveau site, et vous remarquerez que les résultats de la modélisation indiquent qu'avec la réalisation du nouveau projet, le niveau d'émissions maximal à l'atmosphère va se produire en 2016, avec un niveau comparable à ce qu'on observe actuellement. Donc il y aura pas d'aggravement de la situation comparativement à ce qu'on a présentement.

3190

Et ça est dû au fait que le réseau de captage va être implanté graduellement, tout au long de l'exploitation du site d'enfouissement.

3195

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3200

Du côté de ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y avait des choses à ajouter concernant les composés soufrés, les odeurs, les biogaz?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

3205 Non. On peut effectivement dire que le H₂S est la norme qu'on a dans le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, et puis effectivement, maintenant on utilise le SRT qui inclut le H₂S, c'est un groupe de quatre (4) composés dont le H₂S.

3210 Donc nous, on s'assure le respect du règlement en rapport à la concentration de H₂S à la limite de propriété, et puis on vient ajouter à ça un élément d'analyse, autrement dit, qui n'est pas une norme, mais qui est un critère de la qualité de l'air, qui est les SRT.

3215 Autrement dit, on n'exige pas un respect complet. Comme là, ici, dans ce cas-ci, on a une (1) heures sur cinq (5) ans qui était un dépassement, et ça n'atteint même pas les résidences, c'est dans un champ qui est autre que les résidences.

Donc là, c'est plus subjectif, à ce niveau-là, mais ça vient nous sécuriser d'une certaine façon, on ajoute un peu de cet élément-là à notre analyse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 Du côté du Règlement sur la qualité de l'atmosphère, du projet de règlement, ça fait combien de temps que le projet de Règlement sur la qualité de l'atmosphère est discuté, et quand est-ce qu'on peut penser, parce qu'on sait que ça fait plusieurs années qu'on entend parler d'un projet de règlement, ça fait peut-être quinze (15) ans, si je me trompe pas, quand est-ce qu'il va être adopté, ce fameux règlement là.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

3230 Je vais laisser répondre quelqu'un qui est là depuis plus longtemps que moi.

PAR M. MICHEL BOURRET:

3235 Je crois que ça fait près d'une dizaine d'années, presque aussi longtemps que le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

Actuellement, ils sont quand même avancés, ils ont une version juridique complète, je crois. Il reste à savoir si le ministre, quand est-ce que le ministre va publier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 Parce que ça m'est déjà arrivé par le passé, justement, on avait obtenu une copie d'un projet de règlement, après ça on avait entendu parler entre les branches qu'il y avait un nouveau projet de règlement qui était en discussion, on n'était pas capable d'en avoir de copie, personne voulait se commettre sur ce qu'il contenait.

3245 Mais est-ce qu'on peut vraiment être optimiste, très prochainement pour avoir un nouveau règlement?

Parce que ça m'apparaît une saga, cette question-là du Règlement sur la qualité de l'atmosphère.

3250

Si vous voulez, sentez-vous à l'aise!

PAR M. MICHEL BOURRET:

3255

C'est sûr qu'il y a beaucoup, c'est des processus qui sont longs, il y a beaucoup d'intervenants, beaucoup de partenaires, beaucoup de gens impliqués dans l'industrie, donc beaucoup de lobby, et c'est des processus très longs.

3260

Et question d'adoption, je parle qu'il y a une version juridique qui est prête ou presque, bon, qu'est-ce que le ministre va en faire, combien de temps ça va prendre avant que l'adoption se fasse ou qu'il soit publié, je peux pas me mettre à la place du ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265

La Communauté urbaine de Montréal, par exemple, a un règlement assez complet, l'a révisé assez récemment, donc on voit que du côté de la Communauté urbaine de Montréal, ça semble bouger, mais du côté du ministère, vous avez plus de problèmes, même à essayer d'appliquer les normes de la CUM?

3270

Je vais cesser de vous torturer sur ce sujet-là!

3275

Pour revenir du côté des objectifs de rejets, bon, déterminés par le ministère, vous, votre système, le système que vous proposez, est-ce que vous considérez que vous avez une bonne flexibilité pour l'ajuster en cas de problématiques reliées, bon, vous avez mentionné par exemple vous avez, en cours de route, proposé un traitement tertiaire, comment ça s'appelle déjà, pas le phosphore, je me souviens pas c'était quoi...

PAR M. DENIS LATOUCHE:

3280

Monsieur Bernier.

PAR M. JEAN BERNIER:

3285

Au niveau de l'azote ammoniacal. Il faut comprendre que le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles impose dorénavant des normes excessivement sévères au niveau de l'azote ammoniacal, un paramètre qui n'était pas normé pour les anciens sites.

Pour pouvoir atteindre l'exigence qui est demandée qui est, je pense, de dix milligrammes par litre (10 mg/l), si je me souviens bien, ça prend un système qui est hautement performant.

3290

Et de plus, les eaux ne peuvent pas être traitées en deçà d'une température de dix degrés Celsius (10°C), ce qui nous impose de faire un traitement qui débute vers la fin mai-début juin, en fonction de la température.

3295

Au niveau de la sécurité, bon, évidemment tout projet d'enfouissement impose une estimation de la qualité des eaux de lixiviation qui vont être générées. Il y a pas un site qui réagit pareil, il y a pas un site qui a exactement les mêmes concentrations en termes de DBO5.

3300

Par contre, ce qu'il faut comprendre dans le cadre du projet, c'est que dès la première année, on implante le système qui va être requis pour le débit vingt-cinq (25) ans. Donc au cours des premières années, on va avoir une surcapacité de traitement qui va être très importante, de sorte que si les données sont différentes de celles qui sont anticipées, et je vous dirais que les données qu'on a retenues sont relativement sécuritaires, on va pouvoir faire des correctifs pour pouvoir prévoir ce qui va venir dans les années suivantes.

3305

PAR LE PRÉSIDENT:

3310

Votre fréquence, vous allez l'échantillonner, c'est ça que vous prévoyez faire, vous voulez échantillonner, et la fréquence d'échantillonnage que vous prévoyez, pour par exemple la sortie du traitement, que vous prévoyez, c'est quoi?

PAR M. JEAN BERNIER:

3315

La fréquence d'échantillonnage est imposée par le projet de règlement, on parle d'une fréquence aux semaines, hebdomadaire, pour les sept (7) paramètres indicateurs qui sont normés par le projet de Règlement sur les matières résiduelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320

Donc c'est une fréquence très serrée.

PAR M. JEAN BERNIER:

3325

Excessivement serrée.

Il faut comprendre que le système de traitement, comme je dis, au débit vingt-cinq (25) ans, va avoir un temps de rétention de soixante-quinze (75) jours. Donc il est très peu probable d'avoir des variations très subites de la qualité de l'eau.

3330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc le temps de soixante-quinze (75) jours, c'est le temps minimum que vous avez calculé.

3335 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Exact.

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Du côté encore de la Ville, monsieur Latouche, il est mentionné dans l'étude d'impact, près du barrage, le fameux barrage de la Pulpe, il y a un projet de plage municipale publique.

3345

Est-ce que c'est un projet qui est toujours dans l'air, de votre côté, du côté de la Ville.

PAR M. DENIS LATOUCHE:

3350 Ça s'est déjà parlé d'avoir une plage à cet endroit-là mais pour le moment, il y a pas de prévision, dans les années à venir. C'est pas prévu, l'aménagement à très court terme.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Est-ce que vous avez des alternatives, est-ce qu'il y a des endroits actuellement où il y a de la baignade dans le territoire soit de la MRC ou soit de la ville de Rimouski.

PAR M. DENIS LATOUCHE:

3360 Sur la rivière Rimouski, il y a pas de place organisée pour se baigner, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3365

Du côté de la baignade éventuelle, ce que j'ai compris du côté du ministère de l'Environnement, bon, les objectifs de rejet avaient tenu compte de la possibilité de baignade.

3370 Madame Cloutier, c'est ce que je devais comprendre tout à l'heure, même si ce n'est pas concrétisé encore?

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

3375 Oui. Sitôt qu'on voit, qu'on a connaissance qu'il y a un (1) ou deux (2) baigneurs qui vont de façon régulière, et puis il y a beaucoup de pancartes dans le secteur, moi j'ai pas vu de baigneurs aujourd'hui mais il doit y en avoir des fois, à la quantité de pancartes qu'il y a, du côté du barrage, en amont du barrage, on a prévu nous autres le respect.

3380 Mais de toute façon, le règlement, c'est même pas l'OER qui est contraignant, c'est le règlement. Le règlement oblige une désinfection et il y a une norme qui est de deux cent soixante-quinze (275), qui est quasiment équivalente aux critères que ça prend au bout de la zone de mélange.

3385 Ça fait que le règlement est très très sévère au niveau des coliformes fécaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le règlement ou le projet de règlement?

3390 **PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:**

Le projet de règlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395 C'est le projet de règlement, OK, je vous remercie.

3400 Du côté de la visibilité, tantôt vous nous avez montré des simulations visuelles, est-ce que vous avez fait une consultation particulière, par rapport par exemple aux gens qui demeurent sur la route Bel-Air, la rue de Lausanne, si je me souviens bien.

Est-ce que vous avez fait des approches particulières pour ces gens-là, ou bien si vous n'avez que lancé un avis public pour aviser les gens du site?

3405 **PAR M. DENIS LATOUCHE:**

Monsieur Demers, si vous voulez répondre concernant l'étude que vous avez réalisée.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3410 Non, au niveau visuel, à mon avis, la seule consultation à notre niveau qui a pu être faite, consultation, c'est plus information, c'est lors de la séance d'information publique tenue dans le cadre de la consultation publique du BAPE.

3415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous considérez, d'après vous, que les gens qui demeurent sur le chemin Bel-Air sont bien informés sur le projet?

3420 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Je considère qu'ils ont, je pense, tous les outils pour en être informés, avec la procédure que vous avez mise en place.

3425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, je vous remercie.

3430 Tout à l'heure, dans la présentation, on a fait mention qu'il y avait pas eu de plaintes d'odeurs relativement au LES actuel.

3435 Du côté du ministère, peut-être que les gens de la Direction régionale peuvent confirmer, est-ce que par le passé, vous avez des plaintes au registre pour l'exploitation du site, soit poussières, odeurs, papiers, des choses comme ça.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

3440 L'information que j'avais eue des gens de la région, qui peuvent peut-être me contredire, mais qu'il y avait pas eu de plaintes dans l'ensemble. Le site n'avait pas fait l'objet de plaintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Donc ce n'est pas un site qui est considéré problématique, c'est ce qu'on doit comprendre.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

C'est ce qu'on m'a dit.

3450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils sont à quel endroit, les gens de la Direction régionale?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

3455 Ils sont ici, c'est eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Donc ça va, vous avez rien à ajouter? Parfait, merci.

3465 Pour revenir sur la question du bruit, on peut voir, actuellement, le site est exploité, le LET projeté va quand même, même s'il est adjacent, on voit qu'il est potentiellement rapproché des résidences, est-ce que vous prévoyez des problématiques de bruit, notamment quand la machinerie recule.

 Est-ce que c'est une inquiétude que vous avez, à ce moment-là, que les gens pourraient se mettre à porter des plaintes.

3470 **PAR M. DENIS LATOUCHE:**

 Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3475 Donc au niveau du bruit, il faut nuancer toute la problématique de transport de déchets de la problématique que vous parlez lors de la phase d'aménagement comme telle du site d'enfouissement, aménagement et exploitation.

3480 Il est quand même situé plus près des résidences, mais pas très loin, mais il faut penser que l'écran qui va être conçu par le visuel, pour le visuel, pour les considérations visuelles, va être très efficace aussi au niveau du bruit. C'est le genre d'écran ou de talus que le ministère des Transports installe même sur le bord de ses autoroutes.

3485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 OK. Donc il y a un écran périphérique que vous prévoyez installer, plus après ça le mode d'exploitation? Ou c'est uniquement le mode d'exploitation, je dois comprendre?

3490 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

 L'écran comme tel est installé dès le début de la phase d'aménagement, se poursuit durant l'exploitation.

3495 Et comme on l'a expliqué, toutes les activités d'aménagement et d'enfouissement se font toujours en s'éloignant du milieu résidentiel vers l'autoroute, donc à l'abri de l'écran créé par le talus lui-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500

Donc votre évaluation, c'est que la première cellule va servir rapidement d'écran sonore.
C'est votre évaluation?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3505

Exact.

PAR M. JEAN BERNIER:

3510

Je voudrais juste rajouter un point.

C'est que l'accès des camions va se faire encore par le chemin Victor-Gauvin, qui est au nord, et les camions, pour rejoindre le front d'enfouissement, vont circuler par le fond de la sablière, ce qui va agir aussi à titre de mesure de dissipation de bruit pour l'environnement périphérique.

3515

PAR LE PRÉSIDENT:

Par rapport au profil environnant, le fond de la sablière est quoi, combien de mètres.

3520

PAR M. JEAN BERNIER:

Ça varie, évidemment le fond de la sablière est profond, il est environ peut-être, je vous dirais neuf mètres (9 m) de profondeur dans le secteur de Victor-Gauvin, et il remonte progressivement pour rejoindre le terrain naturel dans le secteur sud, où le roc devient de plus en plus proche. Ça fait que ça va varier entre ces deux (2) élévations-là.

3525

PAR LE PRÉSIDENT:

3530

Je vous remercie.

Il y a quelqu'un qui s'est joint à vous, est-ce qu'il y a des choses, non, rien à ajouter?

3535

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3540

Alors je crois que ça fait le tour des questions que nous avons.

3545 Bien entendu, il est possible, la Commission, même si nous terminons la première partie de l'audience ce soir, il demeure que le projet, bon, le mandat du BAPE se poursuit jusqu'au 8 janvier, alors la Commission, si moi et les analystes qui m'aident dans les travaux, on pourrait avoir des questions à poser au promoteur ou aux personnes-ressources, donc ce serait des questions que nous poserons sous forme écrite.

3550 Il y a également possibilité pour les gens qui désireraient avoir des compléments d'information de s'adresser au secrétariat de la Commission, donc peuvent déposer des questions par écrit. Bien entendu, il faut mettre un délai autant que possible, mais sentez-vous à l'aise, dans les prochaines semaines, il y a possibilité de poser des questions. Ceci étant pour vous permettre de parfaire vos mémoires.

3555 Donc à ce moment-là, si vous avez des questions par écrit, avisez madame Ginette Giasson à l'arrière, à ce moment-là pour le dépôt des questions, et on va s'assurer de les acheminer aux personnes concernées, que ce soit les personnes-ressources ou le promoteur.

3560 Alors ceci étant dit, cela va mettre fin à la première partie de l'audience publique. Ça a été court mais par contre, je pense que ça a été quand même enrichissant, on a pu faire le survol du projet, en comprendre un peu plus sur les différents enjeux relativement à la gestion des déchets et de la façon qu'ils vont être éliminés. Donc ça nous donne une idée des problématiques auxquelles la ville de Rimouski et la MRC de Rimouski-Neigette doivent faire face dans les prochaines années, notamment en relation avec le plan de gestion des déchets du gouvernement 98-2008.

3565 Alors sur ce, j'invite les gens qui désirent préparer des mémoires d'en faire part au secrétariat de la Commission.

3570 Un peu tout à l'heure comme j'ai expliqué, la façon qu'on peut avoir, les possibilités, vous faites un mémoire écrit, vous signifiez à la Commission votre intention de le présenter; vous pouvez aussi dire que vous faites simplement déposer un mémoire, que vous ne désirez pas le présenter; vous pouvez également dire, vous inscrire pour dire, je veux présenter un mémoire verbal, sans support papier, donc je ne ferai aucun écrit, donc vous pouvez aussi vous inscrire de cette façon-là.

3575 Bien entendu, l'idéal, c'est que vous faites un mémoire écrit, vous nous le donnez quelques jours avant, j'ai donné les dates tout à l'heure, je crois qu'on parlait du 17 octobre, ça donne à ce moment-là le week-end pour les lire et pouvoir regarder quelles questions je peux poser. Ça permet à ce moment-là de faire un meilleur échange avec les gens qui viennent présenter des mémoires. J'ai le temps de le lire, donc j'ai le temps de réfléchir aux questions que je peux poser, donc ça m'aide à ce moment-là.

3580 On l'exige pas, mais je vous le demande, ça va me faciliter la tâche, et comme je vous dis, ça va permettre un meilleur échange.

3585 Alors on demande aux gens qui ont l'intention, vous signifiez votre intention de mémoire à la Commission, avec le secrétariat de la Commission. À ce moment-là, le secrétariat va aussi déterminer l'ordre de présentation des mémoires.

3590 Donc on parle du 22 octobre en soirée, donc à compter de dix-neuf heures trente (19 h 30). Excusez-moi, 21 octobre!

3595 Les premières personnes, premier arrivé premier servi. Habituellement, on laisse le choix aux personnes qui arrivent en premier pour présenter leurs mémoires à la Commission, on leur laisse le choix pour les plages horaires.

3600 On peut prévoir, dépendamment des mémoires, mais on peut prévoir un échange disons de vingt (20) minutes, une vingtaine de minutes, peut-être une demi-heure.

3605 La façon que l'échange habituellement se fait, c'est qu'on demande aux gens de ne pas nécessairement lire leur mémoire devant la Commission, bien entendu parce qu'entre autres j'en aurai pris connaissance, idéalement c'est de faire à ce moment-là un résumé du mémoire, présentation la plus courte possible, à ce moment-là ça me permet de pouvoir poser des questions, donc on peut prolonger un échange, ça permet une meilleure interactivité, de pouvoir creuser le sujet que vous aurez abordé.

3610 Alors pour les mémoires, vous pouvez faire un mémoire le plus étoffé que vous voudrez, le plus long que vous voudrez, mais autant que possible, vous me faites à ce moment-là un résumé que vous venez présenter, et ensuite de ça, on peut échanger.

3615 Je crois que ça fait le tour, j'ai rien d'autre à rajouter.

3620 Alors je vais mettre fin officiellement à la première partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Rimouski.

3625 Sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

3630 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3635